

LE DEVOIR



NEWSCOM

L'extase s'essouffle

Les ravers prennent de l'âge, emportant avec eux un mouvement qui s'étirole

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

À 36 jours de la cuvée 2004 du Bal En Blanc, une des grosses soirées rave qui font vibrer la métropole chaque année, Philippe, un inconditionnel de la chose, est catégorique: « Cette année, je vais passer mon tour », dit-il dans son salon très montréalais, la main posée sur une enceinte acoustique qui crache une poignée

de sonorités binaires assemblées par le disque-jockey allemand Paul Van Dyke. Suivant le rythme d'un léger déhanchement, le jeune homme a le regard déterminé. Même s'il sait que le DJ qui lui titille les oreilles en ce moment même sera, lui, du rendez-vous. Mais pour Philippe, ces quelques heures de plaisir passées à communier entre amis au Palais des congrès de Montréal le 11 avril prochain, sous l'effet inévitable et recherché d'un psychotrope, auraient un prix. Il le sait. « Trois jours de déprime et l'impression, après le rave, que le corps n'est plus capable de suivre la cadence, commente-t-il. Je n'ai plus 20 ans! »

Ainsi va la vie. L'homme est maintenant trentenaire. Et le mouvement auquel il revendique fièrement son appartenance depuis une première transe mémorable dans une usine désaffectée de la banlieue de Berlin, en 1992, n'échappe pas lui non plus à ce vieillissement, désormais sur fond de profonde remise en question, de perte de vitesse et, surtout, de quête d'un nouveau souffle. Le portrait dressé par les acteurs de cet univers festif, musical et quasi religieux ne trompe pas. « Au milieu des années 90, je pouvais

VOIR PAGE 8: EXTASE

Paul Martin congédie LeFrançois

■ Jean Pelletier songe à tenter des poursuites
■ Alfonso Gagliano clame son innocence

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le ministre Paul Martin, il a ainsi évité de répondre aux questions des journalistes en émettant ce communiqué après son passage dans la région montréalaise.

Ottawa continue de manier la hache. Cette fois-ci, c'est sur la tête de Marc LeFrançois, président et chef de la direction de Via Rail, qu'elle s'est abattue à cause du rôle qu'il a joué dans le scandale des commandites. Avec Jean Pelletier, qui s'est fait montrer la porte lundi, c'est toute la direction de Via Rail qui a été renvoyée.

« Après mûre réflexion, nous sommes parvenus à la conclusion, à la lumière des conclusions du rapport de la vérificatrice générale, qu'un changement était nécessaire au plus haut niveau de la direction de Via Rail pour restaurer la confiance du public. C'est la raison pour laquelle nous avons agi de manière décisive », a fait savoir par communiqué de presse le premier mi-

M. LeFrançois est personnellement nommé dans le rapport de Sheila Fraser sur le programme de commandites. Il aurait participé à des combines complexes visant à faire transiter de l'argent du programme par sa société d'Etat tout en payant au passage de généreuses commissions à des agences de publicité montréalaises qui n'ont fait aucun travail.



M. LeFrançois n'aura pas droit à une indemnité de départ. Son contrat devait prendre fin en août prochain.

M. LeFrançois avait accepté, au nom de Via Rail, de verser 910 000 \$ à L'Information essentielle pour la production d'une série télévisée sur Maurice Richard. Il s'agissait d'une forme de « prêt » au programme de commandites, dont la caisse était à sec. Via Rail

VOIR PAGE 8: MARTIN

450 militaires canadiens en Haïti

Un conseil des « sages » est formé pour proposer un nouveau premier ministre

CLAUDE LÉVESQUE
LE DEVOIR

Les Forces armées canadiennes déploieront au cours des prochains jours quelque 450 militaires et six hélicoptères dans le cadre de la force multinationale chargée de rétablir la sécurité en Haïti, dont les États-Unis ont pris hier le commandement.

Ces militaires y resteront en poste pendant environ trois mois, après quoi une force de maintien de la paix de 5000 Casques bleus de l'ONU prendra la relève. « Bien que leurs ressources pour de nouvelles opérations soient [...] limitées, les Forces canadiennes feront ce qu'elles peuvent pour respecter notre engagement envers cet effort international », a déclaré le ministre de la Défense, David Pratt. Ottawa jonglait depuis plusieurs semaines avec

VOIR PAGE 8: HAÏTI

INDEX

Actualités.....	A2	Idées.....	B5
Annonces.....	C6	Monde.....	A6
Avis publics.....	A4	Mots croisés.....	C3
Bourse.....	C2	Météo.....	C3
Carrières.....	C5	Perspectives.....	B1
Décès.....	C7	Rencontres.....	D2
Économie.....	C1	Société.....	B6
Éditorial.....	B4	Sports.....	C8

Quand le ciel vous tombe sur la tête

Érik Canuel adapte à l'écran la fascinante histoire de Marcel Talon

Le Dernier Tunnel d'Érik Canuel, thriller adapté d'un haut fait criminel montréalais, sort le 12 mars sur 75 écrans du Québec. Marcel Talon, le vrai héros de l'histoire, y est incarné par Michel Côté, tandis que Jean Lapointe entre dans la peau de son grand ami. Les bandits ont aussi le cœur tendre.

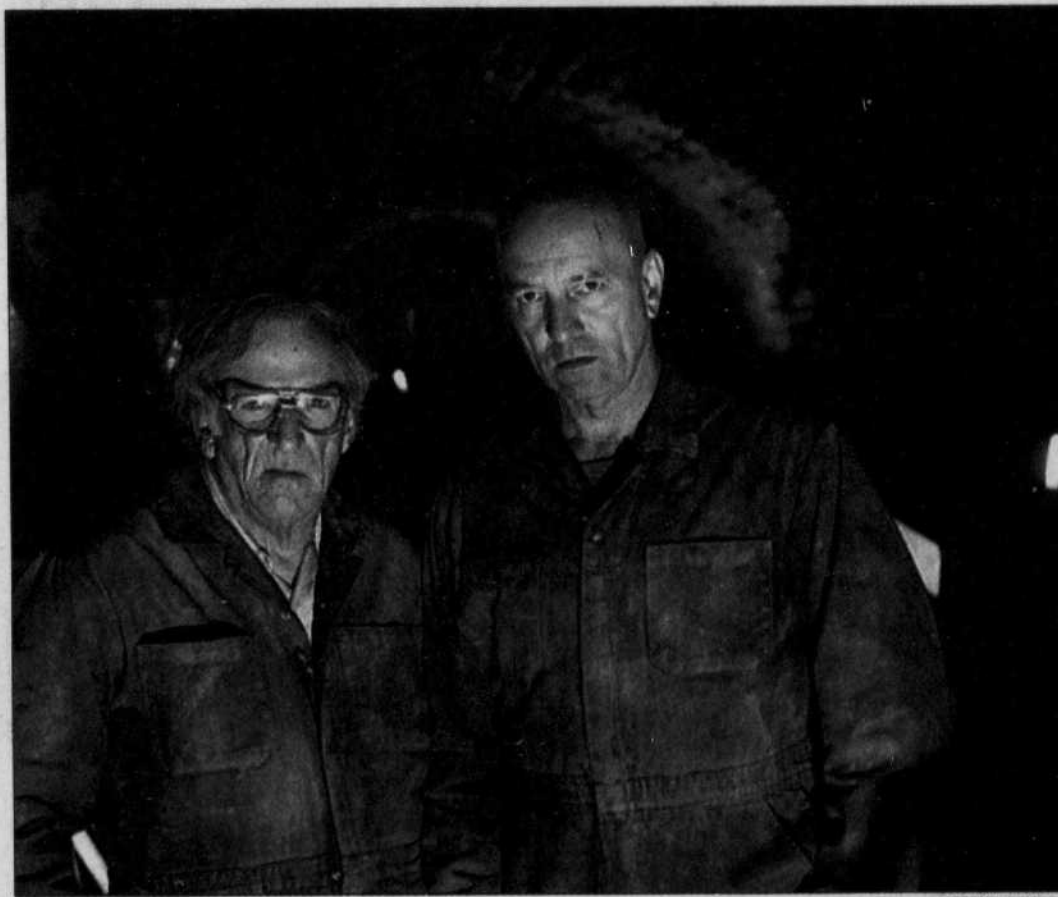
ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Tout a commencé par un tunnel creusé en mars 1993 dans les entrailles du Vieux-Montréal par Marcel Talon et ses acolytes. Le passage souterrain, fait à partir d'anciennes canalisations d'égout, se rendait jusqu'à la chambre forte de la Banque de Montréal. Butin à raffer: 200 millions de dollars.

« Comme les légendaires Gaulois, une seule peur nous hantait: que le ciel nous tombe sur la tête », écrit Talon dans ses mémoires. Et c'est justement ce qui arriva. Un beau matin, nous avons constaté que la voûte de notre tunnel s'était effondrée et que l'air frais s'insinuait dans notre excavation. Le coup fumant venait d'avorter, trois jours avant sa concrétisation, au grand dam de ses concepteurs.

Talon, habile bandit recyclé en délateur, a de plusieurs coups audacieux, dont ce vol de banque raté pour cause de ce tunnel effondré, en relate les détails dans *Et que ça saute!*, récit publié chez Stanké en 1996. Le voici réédité, à l'heure où sort en salle ce bon thriller québécois: *Le Dernier Tunnel* d'Érik Canuel, librement inspiré de l'aventure souterraine.

VOIR PAGE 8: BANDITS



Jean Lapointe et Michel Côté dans *Le Dernier Tunnel* d'Érik Canuel.

CRYSTAL FILMS

Peter S. Grant et Chris Wood

LE MARCHÉ DES ÉTOILES

Culture populaire et mondialisation

« Le débat essentiel sur la diversité culturelle ne concerne pas que les milieux culturels mais l'ensemble des citoyens, et ce livre est une excellente façon d'en comprendre les enjeux. »
Pierre Curzi (extrait de la préface)



Essai
Traduit de l'anglais (Canada) par
Michel Saint-Germain
Préface de Pierre Curzi
600 pages - 35,95 \$



Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Fusions d'établissements : la position du ministre Couillard rassure les CLSC

Très peu d'hôpitaux desservent
une clientèle locale à Montréal

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les CLSC de la région de Montréal se montrent fort rassurés par la prise de position du ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui n'a rien contre le fait d'exclure les hôpitaux des fusions projetées des établissements de santé à Montréal. Une position qui colle davantage à l'esprit de la loi 25, estiment les CLSC.

A trois semaines du début des consultations publiques prévues sur le plan de développement des réseaux locaux des services de santé à Montréal, la position prise cette semaine par le ministre de la Santé a en effet de quoi réjouir les CLSC de la métropole, qui réclament depuis des mois d'être exemptés d'une fusion prochaine avec les hôpitaux, comme le prévoit la loi 25.

Les CLSC proposent plutôt de fusionner entre eux, ainsi qu'avec des centres d'hébergement et de soins de longue durée, pour ramener de 54 à 12 le nombre de ce type d'établissements de santé sur l'île de Montréal.

Mais jusqu'ici, leurs arguments n'ont pas réussi à faire fléchir l'Agence de développement de la région de Montréal, dont le plan proposé prône toujours la fusion des CLSC avec un hôpital local dans au moins sept des douze territoires créés sur l'île de Montréal. Le p.-d.g. de l'Agence, David Levine, s'est toujours dit opposé à ce que l'ensemble des CLSC échappe à la fusion avec des hôpitaux.

Selon Michèle Doyon, directrice générale du Regroupement des CLSC, l'Agence de Montréal se borne à une interprétation très limitative de la loi 25, alors que la récente prise de position du ministre Couillard se rapproche davantage de l'esprit de la loi. L'opinion du ministre Couillard a d'autant plus de poids que c'est ce dernier qui, en définitive, doit donner ou non le feu vert à tous les plans que lui soumettront, fin avril, les agences régionales.

«L'agence propose, mais le ministre dispose. Il a dit au Devoir qu'un hôpital ne peut être considéré comme local que s'il dessert 75 % de la population de son quartier. Or pas un seul hôpital à Montréal traite 75 % de résidents locaux», affirme Mme Doyon.

Hôpital local

Selon des chiffres diffusés dans les documents de consultation de l'Agence de développement de Montréal, on constate en effet que peu d'hôpitaux montréalais recrutent plus de 50 % de leurs patients dans leur environnement immédiat.

Seuls les hôpitaux Lakeshore, Verdun et Fleury, dont la clientèle est faite respectivement de 60 %, 68 % et 50,3 % des résidents de leurs secteurs, peuvent se targuer de répondre à ce critère. Même de petits hôpi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'hôpital Lakeshore est un des rares à répondre à la définition d'un hôpital «local».

taux comme Jean-Talon, LaSalle, Lachine ou Jean-Talon puisent leurs clientèles dans différents secteurs de la ville. «Les hôpitaux locaux, c'est un concept assez inexistant à Montréal», renchérit la porte-parole des CLSC.

À titre d'exemple, dans le secteur Saint-Michel-Saint-Léonard, où l'Agence de Montréal souhaite créer un réseau local en fusionnant plusieurs CLSC avec l'hôpital Santa Cabrini, ce dernier hôpital ne dessert tout au plus que 15 % de la population locale, affirme Mme Doyon.

«L'hôpital le plus fréquenté par les gens de ce secteur est d'abord l'hôpital Sacré-Coeur, qui dessert 22 % des résidents. Vient ensuite Santa Cabrini, puis le CHUM avec 13 % de desserte. Pourquoi fusionner avec un hôpital qui ne dessert que 15 % de notre population?», plaide la représentante des CLSC.

Aux yeux des CLSC de Montréal, il sera beaucoup plus efficace de créer des liens privilégiés avec les hôpitaux qui traitent la majorité des patients de leurs territoires. «À notre avis, on devrait plutôt mettre nos énergies à développer des ententes prioritaires, avec des corridors de services, avec les trois principaux hôpitaux qui desservent la clientèle de chaque secteur», indique Michèle Doyon.

Demande de suspension des fusions des unités d'accréditation

Les syndicats poursuivent leur lutte contre la loi 30

TOMMY CHOUINARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Trois centrales syndicales multiplient les moyens de pression — et de persuasion — pour éviter le regroupement des unités d'accréditation syndicale dans le secteur de la santé. La FTQ, la CSQ et la CSD demandent à la Commission des relations de travail (CRT) de suspendre toute demande en matière de fusion d'accréditations.

Les syndicats souhaitent que la Cour supérieure se prononce d'abord sur leur requête, qui sera déposée au cours des prochains

jours et qui vise à contester la constitutionnalité et la validité de la loi 30 sur la fusion des accréditations, adoptée sous le bâillon en décembre dernier.

Les syndicats sentent bien que la mise en œuvre de la loi est imminente, puisque la CRT les a invités à une réunion qui aura lieu le 10 mars au sujet de l'application de la loi 30.

Par la voie de la firme Trudel Nadeau avocats, les trois centrales ont fait parvenir une lettre au président de la Commission des relations de travail, Louis Morin. «Plusieurs raisons impérieuses militent en faveur d'une telle suspension. [...] Un chaos indescriptible pourrait résulter d'un déman-

èlement des unités de négociations qui pourrait par la suite être invalidé. Les dommages considérables et irréparables qui pourraient résulter de la révocation des accréditations justifient amplement d'attendre le jugement des tribunaux», écrit-on.

Les trois centrales précisent que leur intention «commune, solidaire et bien arrêtée» est d'obtenir de la CRT «qu'elle ne bouleverse pas prématurément et tragiquement les relations de travail dans un secteur aussi important pour la collectivité que celui des affaires sociales». En vertu de la loi, la CRT pourrait décider, de son propre chef, de ne pas traiter des requêtes en fusion d'accréditations syndicales.

Investiture libérale dans Hamilton Est-Stoney Creek

La bataille Copps-Valeri se conclut aujourd'hui

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le moment de vérité est arrivé pour l'ancienne ministre et vice-première ministre de Jean Chrétien, Sheila Copps, et l'actuel ministre des Transports de Paul Martin, Tony Valeri.

Les libéraux d'Hamilton Est-Stoney Creek détermineront aujourd'hui qui des deux batailleurs remportera l'investiture libérale de ce nouveau comté ontarien.

Les deux candidats, qui se sont à présent fait la lutte pendant des semaines, crient déjà victoire chacun de leur côté, ce qui laisse croire que le décompte des votes sera serré.

Le ministre Valeri dit avoir l'appui d'environ 7000 membres du parti, alors que Mme Copps dit avoir réussi à convaincre un peu plus de 6000 libéraux dans la circonscription. Ces chiffres sont à prendre pour ce qu'ils sont puisque, officiellement, seulement 11 000 membres du parti, approximativement, sont habilités à voter.

Les deux équipes tentent néanmoins de faire sortir le vote aujourd'hui, les derniers jours ayant été réservés principalement au porte-à-porte. La ville grouille d'activité; syndicalistes, gens d'affaires, maire et chauffeurs de taxi font part de leur position dans cet-

te campagne d'investiture suivie par tout le pays.

Plusieurs gens d'affaires de même que le maire Larry Di Ianni appuient M. Valeri, alors que d'autres sont du côté de Sheila Copps, les chauffeurs de taxi, notamment, fâchés d'avoir vu le transporteur aérien WestJet délaisser Hamilton alors que le ministre des Transports est Tony Valeri.

Des chauffeurs de taxi ont offert de transporter gratuitement les supporters de Mme Copps jusqu'au lieu du vote aujourd'hui.

Des bonzes du parti, comme les anciens ministres Herb Dhaliwal et Wayne Easter, devraient être aperçus dans la circonscription pour marquer leur appui à Sheila Copps. Les sénateurs libéraux Mobina Jaffer et Laurier LaPierre devaient aussi apporter leur soutien à Mme Copps.

Guerre intestine

Et l'appui de la fille de Jean Chrétien, France Desmarais-Chrétien, qu'a aussi obtenu Mme Copps montre bien que la guerre intestine libérale est encore d'actualité.

Mme Copps et M. Valeri ne se permettront donc aucun répit, même au jour du scrutin; des sources ont indiqué que des proches de Paul Martin ont demandé à plusieurs personnes de se tenir à la porte du bureau de

scrutin pour vérifier l'identité des partisans de Mme Copps qui se présenteront pour voter.

Le directeur du scrutin, Jack Siegel, a affirmé qu'il avait pris des mesures pour s'assurer que la course demeure sans tache. M. Siegel croit qu'entre 35 et 50 % des membres en règle se déplaceront pour voter, mais il n'exclut pas que ce pourcentage soit plus important.

Mme Copps et M. Valeri se sont livrés une chaude lutte tout au long de la campagne au cours de laquelle l'ancienne vice-première ministre s'est vu offrir un poste clé au sein de l'administration publique en échange du retrait de sa candidature. Mme Copps a refusé et certaines de ses récentes sorties ont été perçues comme des critiques directes du gouvernement Martin.

M. Valeri a fait campagne dans cette nouvelle circonscription d'Hamilton en disant que la plupart de ses anciens électeurs y habitent.

Au cours du redécoupage de la carte électorale fédérale qui a été adopté l'an dernier, les circonscriptions de la région d'Hamilton ont été modifiées. Mme Copps était jusqu'à maintenant députée d'Hamilton-Est et M. Valeri, député de Stoney Creek. Les deux se font maintenant la lutte pour la nouvelle circonscription d'Hamilton Est-Stoney Creek.

EN BREF

Pierre Falardeau doit s'excuser, soutient Québec

Québec (PC) — Le cinéaste Pierre Falardeau devrait présenter ses excuses pour «avoir insulté la mémoire» de Claude Ryan, a estimé hier le leader parlementaire du gouvernement Charest, Jacques Dupuis. «Que Falardeau ne soit pas d'accord avec les idées de M. Ryan, je n'ai pas de problème avec ça. Mais là, il s'est livré à une attaque personnelle éminemment injuste à l'égard de l'homme. M. Falardeau devrait réaliser que la société québécoise, qui est tolérante, ne peut pas accepter de tels propos», a dit M. Dupuis hier lors d'un entretien téléphonique. Dans un texte publié dans le numéro de février-mars du journal *Le Québécois*, un organe de la Société nationale des Québécois de la capitale, Pierre Falardeau écrit: «Voilà enfin une bonne chose de faite! Claude Ryan vient de mourir. Ne reste plus qu'à l'embaumer et à fermer le couvercle. Avec sa belle tête de sous-diacre empaillée et mangée par les mites, il n'aura fait, en mourant, qu'officialiser une situation qui perdurait depuis longtemps.» Le texte, intitulé «L'enterrement du Bonhomme Carnaval», décrit aussi l'ancien chef du Parti libéral du Québec, décédé le 9 février, comme étant une «pourriture». Scandalisés, les libéraux du Québec ont dénoncé hier la diatribe du cinéaste-pamphlétaire. Du côté des souverainistes, les députés du Bloc québécois comme ceux du Parti québécois ont rapidement pris leurs distances des propos de M. Falardeau.



Haiti:

LES GENS D'ABORD! RECONSTRUCTION

CONTRIBUEZ

À L'ACTION HUMANITAIRE

d'Oxfam-Québec

DONNEZ GÉNÉREUSEMENT!

1-877-937-1614 www.oxfam.qc.ca

Libeller le chèque à Oxfam-Québec avec mention «reconstruction-Haiti»

2330, rue Notre-Dame O, bur.200, Montréal Qc H3J 2Y2

Au Québec

La culture est dans le rouge

MANIFESTATION

Mardi

le 9^e mars
2004

MIDI

Place-d'Armes
Montréal

M.A.L.
Mouvement pour les Arts et les Lettres

www.mal.qc.ca

Grande vente de tapis

Aujourd'hui et demain de 11h à 17h

Plus de 200 tapis, tous sélectionnés, authentiques et faits mains. Grandeurs disponibles jusqu'à 12 X 18 pi. Des tapis neufs antiques et semi-antiques Aubussons, Chobi, Tabriz, Kashan, Bokhara et bien d'autres encore.

100 \$ • 500 \$ • 1 000 \$ • 2 000 \$ • 3 000 \$ • 5 000 \$

TAPIS D'ORIENT BASHIR LTÉE

8461, boul. Décarie, Montréal (514) 735-1958

www.bashircarpets.com

Achat, vente évaluation, lavage à la main et réparations.

LE DEVOIR

POLITIQUE



Création d'un «chèque unique intégral»

Un boni de 522 \$ par famille

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les parents québécois pourraient recevoir en moyenne 1526 \$ par année en allocations familiales universelles si le gouvernement Charest regroupe toutes les mesures d'aide financière destinées aux familles, lesquelles s'élevaient à près de un milliard de dollars.

La disparition de ces crédits d'impôt et l'instauration d'allocations universelles permettraient à l'ensemble des familles d'obtenir, en moyenne, 522 \$ de plus qu'à l'heure actuelle.

C'est ce que révèlent les conclusions d'un rapport produit sous le gouvernement péquiste en janvier 2003, dont *Le Devoir* a obtenu copie. Le groupe de travail interministériel sur la révision du soutien financier à la famille avait étudié quelques scénarios et concluait que la création d'un «chèque unique intégral» — le scénario choisi par le ministre des Finances Yves Séguin — constitue «la piste à privilégier». Les autres scénarios, comme une réduction d'impôt pour les familles nombreuses afin de faire croître la natalité au Québec, apparaissent moins intéressants aux yeux du groupe de travail.

Le rapport souligne que le chèque unique intégral respecte principalement les objectifs de simplicité et de visibilité, ceux-là mêmes que cherche à atteindre Yves Séguin.

Qui plus est, le document précise que ce scénario contribue à la stratégie de lutte contre la pauvreté. Selon le rapport d'une trentaine de pages, «les gains sont impor-

tants pour les familles dont le revenu se situe en deçà de 35 000 \$».

Le groupe de travail proposait qu'un chèque unique intégral s'élevait à environ 635 \$ par année pour un premier enfant et un deuxième enfant, et à 1475 \$ pour trois enfants et plus.

Retour des allocations familiales

Le scénario du «chèque unique intégral» présenté dans le document rejoint en bonne partie les intentions exprimées jeudi par Yves Séguin. Le ministre des Finances a annoncé qu'il rétablira le régime d'allocations familiales universelles dans son prochain budget. Celles-ci feront partie des baisses d'impôt de un milliard de dollars promises par le Parti libéral. Elles seraient financées en partie par le regroupement des mesures actuelles destinées aux familles, comme les allocations familiales destinées aux faibles revenus et le crédit d'impôt non remboursable pour enfants à charge. Ces mesures s'élevaient à un milliard de dollars. Yves Séguin a aussi indiqué qu'il bonifiera l'aide accordée aux familles, ce que ne prévoit cependant pas le rapport du groupe de travail. Le budget, qui sera déposé à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril, révélera le montant exact de cette bonification.

Le ministre a aussi annoncé qu'il abolira APPORT, un programme — inefficace — qui vient en aide aux familles très pauvres, pour le remplacer par une nouvelle mesure d'aide aux travailleurs à faible revenu. Le groupe de travail privilégiait aussi cette mesure sans toutefois donner de détails.

Malgré l'opposition d'Yves Séguin

No fault: le ministère des Transports croit pouvoir rallier les opinions

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Transports, Yvon Marcoux, est resté muet, hier, concernant les déclarations de son collègue des Finances, Yves Séguin, qui s'oppose ouvertement à l'engagement de son propre parti de réviser le régime d'indemnisation sans égard à la faute (no fault). La prise de position d'Yves Séguin a cependant indisposé le cabinet du ministre Marcoux.

«On ne commente pas les commentaires de collègue. On prend bonne note qu'il a mentionné que c'est à Yvon Marcoux de présenter le projet. Il en jugera par la suite», a affirmé au *Devoir* l'attachée de presse du ministre Marcoux, Isabelle Mézizi.

Selon elle, la principale crainte du ministre réside dans une éventuelle hausse des primes d'assurance qui pourrait découler d'une révision du no fault. «Dans le projet, ce sera compris qu'il ne faut pas

qu'il y ait de hausses. Alors, je pense qu'on va rallier le plus grand nombre de personnes avec un projet qui aura des modalités respectant ce principe-là», a-t-elle dit.

L'attachée de presse du ministre reconnaît que l'engagement du Parti libéral ne recueille pas l'assentiment de tous, y compris de membres importants du conseil des ministres. «Oui, il y aura sans doute un besoin de convaincre des gens, mais on va travailler aussi de concert avec ces gens pour améliorer le projet, une chose qui n'est pas exclue non plus», a-t-elle souligné.

Le ministre Marcoux entend toujours déposer ce printemps un projet de loi visant à abolir les indemnités versées aux chauffards criminels et à permettre aux victimes de les poursuivre au civil.

Jeudi, au moment même où son collègue planche sur son projet de loi, Yves Séguin a déclaré que l'actuel régime est «l'un des meilleurs systèmes au monde» et qu'il n'est pas «un partisan de faire des changements».



Pour Daniel Thériège et Jean-Luc Trudel, défusionner serait «inéquitable, injuste et égoïste».

Vous défusionnez? Eh bien, payez, maintenant!

Deux Montréalais installent un faux poste de péage pour manifester leur opposition aux défusions

Deux citoyens installent un faux poste de péage à l'entrée des villes tentées de quitter Montréal pour sensibiliser leurs résidents à «l'absurdité de ressusciter des vieilles frontières». À moins de deux mois de l'ouverture des registres, le débat sur les défusions s'annonce assez désorganisé et très singulier.

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

Vous voulez défusionner? Vous allez payer quand même! Tel est le message que Daniel Thériège et Jean-Luc Trudel ont voulu promouvoir en installant un «faux poste de péage», deux matins par semaine, pendant une petite heure, de 7h30 à 8h30, à l'angle des rues Sherbrooke et Atwater. Ayant peu de moyens, ils ne distribuent ni tracts ni feuillets. Mais sur leur guérite jaune en plastique ondulé, on trouve l'inscription *peage.org*, adresse de leur site Internet très efficace, illustré et bilingue.

Vous avez à passer par là? N'ayez crainte. À leur barrière en toc toujours levée, ils n'exigent aucun paiement réel. «C'est pour faire image», disent-ils, souriants. Des slogans? Que non. Ils n'engagent le débat avec les passants que lorsque ces derniers leur adressent la parole. C'est écrit sur leur site: «*Peage.org* compte mettre sur pied une opposition aux défusions qui soit pacifiste, décontractée, ludique et originale. [...] Les (faux) contrôleurs sont des manifestants hors de l'ordinaire, dans ce sens qu'ils font montre de bonne humeur, ne brandissent aucune pancarte, évitent comme la pes-

te de crier des «So! So! So! Solidarité» et ne se cachent pas le visage sous un passe-montagne.»

Indignation tranquille

Hier matin, Daniel, qui travaille dans la rénovation, et Jean-Luc, un illustrateur (les dessins sur *peage.org* sont de lui) étaient assis là, sous le ciel gris et brumeux, sur leurs chaises pliantes. Ils discutaient, simplement. Des automobilistes au feu rouge semblaient interloqués. Peu de passants s'arrêtaient. Les défusions? Les deux faux contrôleurs abordent le sujet avec une indignation toute tranquille. Ils précisent: «Ce n'est pas une question linguistique. Nous, on veut faire comprendre que défusionner, ce serait inéquitable, injuste et égoïste. En plus, recréer des anciennes villes, c'est mettre sur pied des institutions disparates, désireuses de se perpétuer au détriment de Montréal.»

Jean-Luc laisse tomber, à peine ironique: «On sentait que c'était comme un devoir de citoyen.» Car autour d'eux, il leur semblait que rien ne se faisait pour contrer les défusions. «Au lieu de se plaindre, on a décidé d'agir comme on pouvait», dit Daniel. Au départ, ils ne savaient pas trop quoi faire. Puis, ils ont eu l'idée du péage. Daniel

convient que «c'est peut-être obscur, comme ça; mais bon, une fois qu'on a compris, c'est évident, non?». Et maintenant, ces deux résidents du Plateau, qui disent ne pas avoir milité en politique depuis le cégep, ont des projets: multiplier les postes de péage et les faux contrôleurs, un peu partout autour des villes tentées par les défusions. Ils prévoient une opération péage mercredi matin prochain, au métro Mont-Royal, où ils espèrent «prêter» quelques postes de péage — dépôt de 40 \$ exigé — à des citoyens désireux comme eux de faire connaître leur opposition farouche (mais tranquille) aux défusions.

Chez Coalition Montréal — collectif non partisan de quelque 200 personnalités opposées aux défusions —, on ne connaissait pas l'initiative de *Peage.org*. Simon Brault, un des dirigeants de ce collectif, avait l'air plutôt heureux de la chose, hier, lorsque *Le Devoir* lui en a parlé. «C'est créatif. Leur site est génial! On va prendre contact avec eux dès aujourd'hui.» Il faut dire que le camp des «fusionnistes» a pris passablement de retard par rapport à son vis-à-vis. Coalition Montréal n'a pratiquement rien fait depuis son lancement flamboyant en novembre dernier. Simon Brault dit que l'organisme est en mode financement et que l'argent «commence à rentrer», sans préciser ni les objectifs ni la quantité de deniers accumulés jusqu'à maintenant. Par ailleurs, même si Gérard Tremblay a déclaré que son parti, l'UCIM, était en mode référendaire, seuls deux comités contre la défu-

sion ont été mis sur pied sur l'île de Montréal: celui de Jacques Cardinal, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève-Sainte-Anne-de-Bellevue. L'autre est dans Anjou, sous la gouverne de deux citoyens, dont Yvon Dampousse (père de Vincent). Quant à Vision Montréal, le parti de Pierre Bourque, «de l'aveu même de ses élus, il est pratiquement absent du débat», disait cette semaine Nicolas Tétraud, un conseiller démissionnaire.

On veut nos surplus!

En revanche, les défusionnistes ont maintenant 20 comités officiels, tiennent toutes les semaines des «assemblées d'information» et ont commencé à faire du travail de révision de la liste électorale et de porte-à-porte.

Les fusionnistes sont désorganisés et ont peu de moyens? «Faux!», clame Bernard Paquet, ancien maire de Saint-Laurent et défusionniste obstiné. «Gérald Tremblay est au pouvoir et s'est donné un budget de 1 250 000 \$ d'argent public pour de la communication en promotion de la nouvelle ville.» M. Paquet a d'ailleurs demandé cette semaine de récupérer 150 000 \$ des surplus de 16,2 millions de dollars de l'ancienne ville de Saint-Laurent afin d'utiliser cette somme pour des activités défusionnistes. Il réclame le même traitement que les défusionnistes de Mont-Royal, à qui l'arrondissement — dirigé par des défusionnistes — a octroyé un montant de 50 000 \$ et un local.

CECI (514) 875-9911

1-877-875-2324

www.ceci.ca

3185, rue Rachel Est
Montréal QC H1W 1A3

Il faut briser le cycle de la misère en Haïti. Donnez!



Un gouvernement plus petit, plus gros ou différent?

Globalisation des marchés et rôle de l'état.

Lundi soir, le 15 mars 2004 à 19 h 30
Polyvalente André Laurendeau
7450, boul. Cousineau, Saint-Hubert

« Les bottes Kamik seront chinoises : 180 emplois perdus à Contrecoeur »
(*La Presse*, le 24 janvier, 2004).

Qu'est-ce que le gouvernement, qu'est-ce que l'État peut faire pour prévenir de telles situations? Devrait-il intervenir? Ou, au contraire, devrait-il laisser le marché s'organiser?

PANÉLISTES INVITÉS :

Ghislain Dufour, ancien président du Conseil du patronat du Québec et conseiller permanent à National-Montréal
Joseph Facal, ancien ministre et professeur aux Hautes études commerciales
Michel Venne, éditeur aux Éditions Fides et chroniqueur au *Devoir*

Camil Bouchard,
Député de YachonRÉSERVATION :
450-676-5086ou par courriel à
infocamilbouchard@assnat.qc.ca

la rando ou le vélo, un plus à vos vacances pour mieux voir et mieux vivre la magie de l'Europe!

Des circuits accompagnés ou en liberté :
St-Jacques de Compostelle, Périgord, Alsace, Bourgogne, Provence, Mont-Blanc, Pyrénées, Suisse, Irlande, Autriche, Portugal, Italie, Hollande, Espagne

pour en savoir plus :
Présentations à Montréal
mercredi le 17 mars et
mardi le 23 mars à 19h
RSVP : 514 939-9999
1 888 713-3311



Ekilib

division de Les Voyages Fleur de Lys
www.ekilib.comMaison
de la FRANCE
franceguide.com

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9081-1274 QUÉBEC INC.
8660, Darnley Road,
suite 204, Montréal (Qc)
H4T 1M4

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BENOIT CINO-MARS, résidant
au 2044, rue Cassis, Terre-
bonne (Québec) J6X 3P9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

AVIS DE VENTE. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 573877500. COUR MUNICIPALE. LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse, -vs- DALLAIRE, STEVEN, Partie défenderesse. Le 14 mars 2004 à 13h00, au 969, rue Louvain est, en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en : un véhicule automobile de marque Chrysler Sebring 1998, immatriculé 147JXL portant le numéro de série: 4G3AUS2N9WE102894. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. Montréal, 04 MARS 2004. GRENIER, & ASSOCIÉS HUISSIERS, TEL: (514) 397-9277.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-09223-039 COUR DU QUÉBEC PRÉSENT: LE GREFFIER ADJOINT HONDA CANADA FINANCE INC. Partie demanderesse c. LEANG KEAT GHOU Partie défenderesse ASSIGNATION A LEANG KEAT GHOU Prenez avis que les procureurs de Honda Canada Finance Inc. ont déposé au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal, 10 rue St-Antoine est, Montréal, une requête en ré-assiliation d'un contrat de location de véhicule automobile et un bref de saisie avant jugement. La requête sera présentée le 12 AVRIL 2004 à la Cour du Québec du district de Montréal, salle 2.06 à 9h00 ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

Copies de la requête en ré-assiliation d'un contrat de location de véhicule automobile et du bref de saisie avant jugement ont été remis au greffe à l'intention de LEANG KEAT GHOU. Lieu: Montréal Date: 04 MARS 2004 Line Tremblay Greffier adjoint

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

présent avis dans Le Devoir, et la Requête en Divorce est présentée le 12 mai 2004 à 9:00h en salle 2.17. UNE COPIE de la Requête en Divorce a été remise au greffe à l'intention de KWAME SARFO ADU. LIEU: Montréal Date: 2004 MAR. 03 MARIE-FRANCE LAVOIE Greffière adjointe

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NUMÉRO: 500-12-273129-043 COUR SUPÉRIEURE PRÉSENTE Greffier Adjoint MARIE MICHELLE CASIMIR partie demanderesse vs JACQUES BARIL partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JACQUES BARIL de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est St. Antoine Montréal, salle 1.120, dans les quarante (40) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir, et la Requête en Divorce est présentée le 12 mai 2004 à 9:00h en salle 2.17. UNE COPIE de la Requête en Divorce a été remise au greffe à l'intention de JACQUES BARIL. LIEU: Montréal Date: 2004 MAR. 03 MARIE-FRANCE LAVOIE Greffière adjointe

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

AVIS DE VENTE. PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 893063431. COUR MUNICIPALE. LE PERCEPTEUR DE LA COUR MUNICIPALE DE MONTRÉAL, Partie demanderesse, -vs- BELAIDA, MOHEDDINE BEN HASSEN, Partie défenderesse. Le 14 mars 2004 à 13h00, au 969, rue Louvain est, en la ville et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la partie défenderesse saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Chevrolet Astro 1996, immatriculé 897LJ portant le numéro de série: 1GCGM15E9B235748. CONDITIONS: ARGENT COMPANT. Montréal, 04 MARS 2004. GRENIER, & ASSOCIÉS HUISSIERS, TEL: (514) 397-9277.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de :
BORGDIGITAL INC.,
corporation légalement
constituée ayant son siège
social et sa place d'affaires au
2271, rue Bourgogne à
Chambly (Québec) J3L 1Z9.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
AVIS est par les présentes
donné que BENOIT CINO-
MARS a fait cession de
ses biens, corps politique
légalement constitué, situé
au 9675, avenue Papineau,
Suite 325, Montréal, Qué-
bec, et que la première
assemblée des créanciers
sera tenue le 15 mars
2004 à 10 h 00, au bureau
du SYNDIC.

Audience publique

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que les séances de l'audience publique sur le projet ci-haut mentionné débiteront le lundi 15 mars 2004 à 19 h.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet:

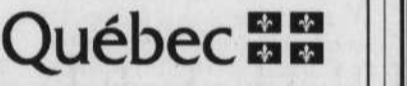
COORDONNÉES DE L'AUDIENCE
Église multi-fonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour
1re partie : les séances débiteront à Bécancour, le 15 mars 2004 à 19 h.
2e partie : les séances débiteront à Bécancour le 13 avril 2004 à 19 h.

Le dossier est disponible pour consultation aux endroits suivants :

- Bibliothèque publique de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1
Téléphone : (819) 294-4455 poste 562
Bibliothèque de Cap-de-la-Madeleine
70, rue Saint-Pierre
Trois-Rivières, secteur Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6V8
Téléphone : (819) 378-8206
Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque centrale, Pavillon Hubert-Aquin
Section des publications gouvernementales
1255, rue Saint-Denis, local A.M. 100
Montréal H2X 3R9
Téléphone : (514) 987-4392
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 1 800 463-4732 ou (418) 643-7447

De l'information supplémentaire et des documents sont disponibles dans Internet à l'adresse suivante : www.bape.gouv.qc.ca. Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de Mme Marielle Jean en composant le (418) 643-7447 ou le 1 800 463-4732, ou encore par courriel à l'adresse : gaz-becancour@bape.gouv.qc.ca.

Le secrétaire du BAPE
Raynald Martel



Audiences publiques

Vers des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux à Montréal

L'Agence* doit proposer, au plus tard le 30 avril 2004, un nouveau modèle d'organisation basé sur des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux à Montréal. Des audiences publiques sont organisées les 29, 30 et 31 mars 2004 à Montréal afin de recevoir des commentaires et suggestions sur ce projet.

Les organismes qui désirent participer à ces audiences sont invités à s'inscrire en composant le (514) 286-6500, poste 5612, avant le 20 mars 2004. Quant aux citoyens et citoyennes, ils sont invités à participer à des assemblées publiques qui se dérouleront entre le 24 mars et le 8 avril dans les différents quartiers de Montréal.

Les personnes et organismes qui désirent envoyer un avis écrit, sans participer aux audiences, ont jusqu'au 9 avril 2004 pour le faire à l'adresse suivante :

Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
Consultation publique
3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9

L'information sur les activités de même que le document de consultation sont disponibles à l'Agence au numéro de téléphone : (514) 286-6500, poste 5612 et sur le site Internet à l'adresse : www.santemontreal.qc.ca

*L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal



Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
Québec
Montréal



VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Avis est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19, afin de devenir propriétaire de diverses rues, parties de rues et passages publics ouverts au public depuis au moins dix (10) ans.

Le texte de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes du Québec, L.R.Q., c.C-19, stipule ce qui suit :

- Article 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes :
1° Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;
2° Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre, L.R.Q., c. C-1;
3° L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau de la publicité des droits;
4° Le greffier de la municipalité fait publier deux fois dans la Gazette officielle du Québec et dans un journal quotidien circulant sur le territoire de la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant :
a) le texte intégral du présent article;
b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la Gazette officielle du Québec.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

La municipalité se prévaut de l'article ci-dessus mentionné pour ce qui concerne les rues, parties de rues et passages publics suivants :

Table with columns: RUE, LOTS, CADASTRE. Lists various streets and lots in Saint-Jean-sur-Richelieu.

Avis est aussi donné que les formalités prévues aux paragraphes 1° et 2° de l'article 422 ont été accomplies. Le Conseil municipal de la Ville a approuvé la description de ces rues à une assemblée tenue le 2 février 2004 aux termes des résolutions suivantes :

- 2004-02-0094
2004-02-0095
2004-02-0100
2004-02-0096
2004-02-0097
2004-02-0098
2004-02-0099
2004-02-0100
2004-02-0101
2004-02-0102
2004-02-0103
2004-02-0104
2004-02-0105
2004-02-0106
2004-02-0107
2004-03-0219

Avis est également donné que les descriptions techniques complètes et les plans de ces rues sont déposés au bureau du sous-séjour où les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, de même qu'au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean.
Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu,
Ce 6 jour de mars 2004
La greffière adjointe,
Lise Bigonnesse, o.m.a.

RESTO-CASINO INC.

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

APPEL DE PROPOSITIONS N° 03-553

SERVICES DE LAVÉRIE ET DE BLANCHISSERIE DES NAPPES POUR L'HÔTEL HILTON LAC-LEAMY

CLÔTURE : LE 23 MARS 2004

11 H, HEURE LOCALE

Resto-Casino inc, filiale de Loto-Québec, désire recevoir des offres relatives aux services de lavérierie et blanchisserie de nappes et serviettes de table pour l'hôtel Hilton Lac-Leamy.

Les fournisseurs peuvent obtenir l'information sur l'appel de soumissions en visitant le site Internet de l'entreprise :

www.loto-quebec.com

ou en se présentant à :

Direction de l'approvisionnement de Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest, 18e étage
Montréal (Québec) H3A 3G6

Du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h et entre 13 h 30 et 16 h

Émis le 6 mars 2004

M DIAMOND ASS. INC.

345, AVENUE VICTORIA, SUITE 400, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 2N2

TEL. : (514) 483-2303
FAX : (514) 483-2373

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE :

LES PRODUCTIONS P.H.I.L.M. INC., un corps politique, incorporé selon la loi, antérieurement faisant affaires dans la ville de St-Hubert, district de Longueuil, province de Québec, au 780, rue Henri-Masse.

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que BRASSERIE LE CHAUDRON INC., a déposé une cession le 26e jour de février 2004 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de mars 2004 à 14 h de l'après-midi, au Bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Qc).

Compagnie débitrice
AVIS est par les présentes donné que BRASSERIE LE CHAUDRON INC., a déposé une cession le 26e jour de février 2004 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18e jour de mars 2004 à 14 h de l'après-midi, au Bureau du Syndic, 345, av. Victoria, bureau 400, Westmount, Montréal (Qc).

Daté à Westmount (Québec), ce 4 jour de mars 2004

M. Diamond & Associés Inc. Syndics

LES ACTUALITÉS

Réfugié dans une église de Québec

Le Canada expulse le militant algérien Mohamed Cherfi

ISABELLE PORTER

Le militant sans papiers Mohamed Cherfi a été arrêté hier midi dans une église de Québec où il s'était réfugié le 10 février dernier pour éviter son expulsion vers l'Algérie, pays où il s'estime menacé.

A 18h hier, Immigration Canada a indiqué au *Devoir* que le ressortissant algérien avait été expulsé vers les États-Unis, où il avait séjourné avant de venir au Canada. «Il est de notre obligation d'assurer le renvoi de M. Cherfi vers les États-Unis», a indiqué Robert Gervais en insistant sur le fait que l'homme «avait épuisé tous les recours prévus par la loi pour rester au Canada». M. Gervais a par ailleurs refusé de fournir des renseignements sur ce qui attend M. Cherfi de l'autre côté de la frontière, référant plutôt aux autorités américaines.

La police de Québec est intervenue dans l'église de la paroisse Saint-Pierre de l'Église unie entre midi et midi trente, invoquant un mandat d'arrêt émis par la police de Montréal pour bris de condition. Mohamed Cherfi a été arrêté pour avoir enfreint l'obligation de demeurer à son domicile de Montréal en fuyant à Québec. Il a été confié à l'Agence des services frontaliers du Canada (Immigration Canada) tout de suite après son arrestation, a expliqué Sarah Coup-Fabiano, du Service de police de Québec.

Rejet du moratoire

M. Cherfi, qui résidait au Québec depuis 1998, s'était réfugié à l'église Saint-Pierre pour éviter une rencontre avec Immigration Canada portant sur les modalités de son expulsion. Il avait épuisé son dernier recours il y a quelques mois, lorsque le gouver-

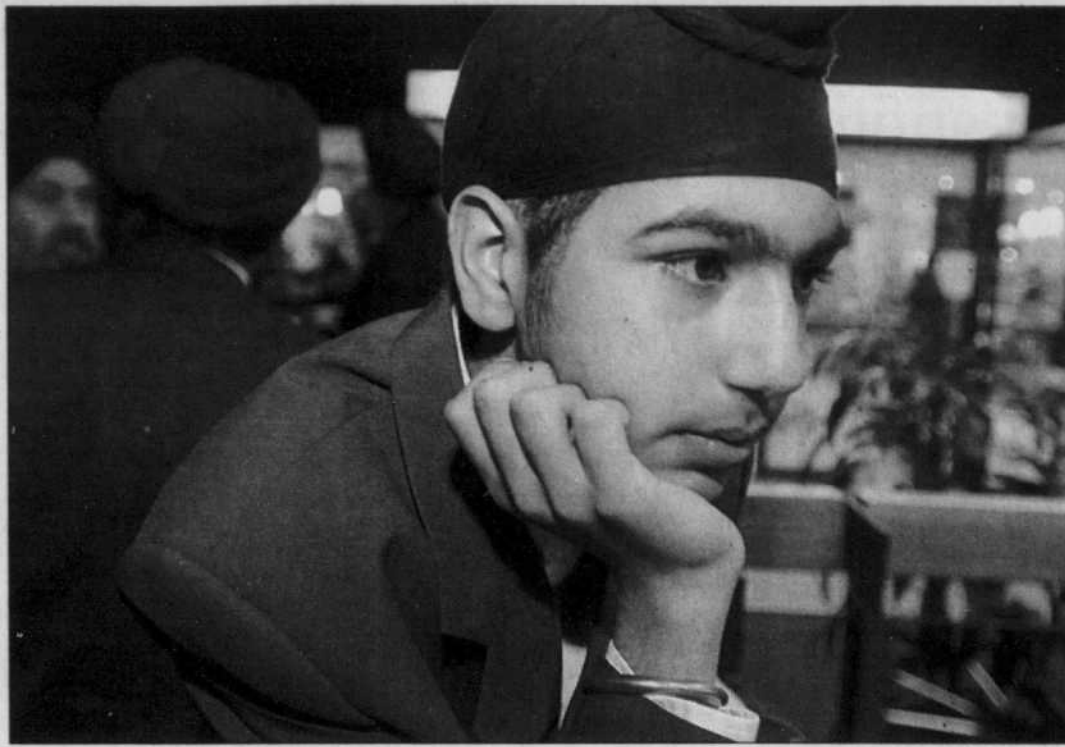
nement du Québec avait rejeté sa demande dans le cadre d'un programme permettant aux sans-papiers algériens de rester au Québec à la suite de la levée par Jean Chrétien, en 2002, du moratoire sur les expulsions vers ce pays.

C'est d'ailleurs la levée du moratoire qui avait mené Cherfi à s'engager pour la cause des sans-papiers algériens et à en devenir le porte-parole. Ce linguiste de formation était convaincu que le refus de lui accorder le statut de réfugié était lié à son engagement politique. Comme d'autres, il n'était pas convaincu que l'Algérie était devenue sécuritaire, ce qu'il ne s'est pas gêné pour dire dans les médias canadiens au cours des dernières années. Rencontré il y a quelques jours dans son sanctuaire, il s'était dit tout particulièrement inquiet des conséquences qu'auraient ces déclarations sur sa sécurité en Algérie.

Prié de dire si ce facteur avait été pris en compte lors de la décision d'expulser M. Cherfi vers son pays, le porte-parole d'Immigration Canada n'a pas voulu commenter le cas précis mais a laissé entendre «que si Cherfi avait invoqué cet aspect, cela avait sûrement été pris en considération».

De son côté, le pasteur de la paroisse Saint-Pierre, Gerald Doré, ne cachait pas son indignation hier face à l'arrestation de son protégé: «On appelle ça un viol de sanctuaire. C'est une chose qui ne s'est jamais produite au Canada. Cela va mettre dans l'insécurité toutes les personnes qui ont trouvé refuge dans une église.» D'après nos informations, au moins quatre autres églises de Montréal et Ottawa, dont trois appartiennent à l'Église unie, abritent des réfugiés à l'heure actuelle.

Non au kirpan à l'école



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA COUR d'appel du Québec a renversé hier un jugement émis il y a presque deux ans par la Cour supérieure: le port du kirpan devra donc être interdit à l'école. La Cour d'appel donne ainsi raison au gouvernement du Québec, à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et au conseil d'établissement de l'école Sainte-Catherine-Labouré, qui s'opposait tous au port du kirpan à l'école. Le kirpan est un poignard à lame recourbée que portent les sikhs orthodoxes baptisés par obligation religieuse. La Cour supérieure avait permis au jeune Gurbaj Multani, 12 ans (notre photo), de l'enfourner sous les vêtements, dans un fourreau de bois, et de le coudre dans une étoffe, mais la Cour d'appel, tout en admettant que sa décision heurte la liberté de religion, prend en compte l'ordre public, la sécurité et le bien-être collectif. Julius Grey, l'avocat de la famille du jeune Gurbaj Multani, annonce qu'il ira en Cour suprême du Canada pour faire renverser la décision de la Cour d'appel.

EN BREF

Les grévistes du CN délogés par la police

(PC) — La police antiémeute est intervenue hier matin à Montréal pour déloger les grévistes du Canada National qui défiaient une injonction en vigueur depuis le 22 février. Les grévistes n'ont pas l'autorisation d'être plus de 15 sur les piétons de grève. Or, hier matin, ils étaient une quarantaine, empê-

chant notamment la libre circulation des briseurs de grève qui entraient sur les terrains du CN dans l'arrondissement Saint-Laurent. Entre-temps, les négociations entre les syndicats et la direction semblent au point mort.

Au tour du porc

Washington (AP) — L'industrie américaine du porc a demandé à l'administration Bush hier d'imposer des tarifs douaniers sur les porcs en provenance du Canada,

prétendant que les subventions du gouvernement canadien leur permettent d'être vendus au sud de la frontière à des prix inférieurs aux coûts de production des agriculteurs américains. L'organisme commercial a demandé au département américain du Commerce et à la Commission du commerce international des États-Unis d'ouvrir des enquêtes afin d'éventuellement imposer des tarifs douaniers pour contrer les subventions qu'il juge illégales.

Élections au Nunavut

Paul Okalik est réélu

PRESSE CANADIENNE

Iqaluit — Paul Okalik a été réélu premier ministre du Nunavut hier après une éprouvante campagne électorale.

M. Okalik a défait son adversaire, Takak Curley, au cours d'un scrutin secret tenu parmi les 19 membres de la législature du territoire. L'avocat de 39 ans devient la première personne à se faire accorder deux mandats de suite à la tête d'un territoire.

M. Okalik a reconnu qu'il aura à répondre aux critiques voulant que son premier gouvernement a laissé tomber les électeurs d'origine inuite, qui forment 85 % de la population. «Nous devons en faire plus pour la population», a-t-il dit après le vote, dont les résultats n'ont pas été dévoilés.

Au Nunavut, le premier ministre (ainsi que les membres du cabinet) est choisi par les députés dont l'élection précède la sienne. Cette année, les députés ont été élus le 16 février.

Plusieurs des 26 000 habitants du Nunavut ont vu ces élections comme la première occasion d'évaluer leur gouvernement depuis la création du territoire, en avril 1999, qui a suivi des décennies de négociations avec le fédéral.

Au cours des cinq dernières années, le gouvernement du Nunavut n'a pas atteint ses objectifs en matière d'emploi pour les Inuits au sein de la fonction publique, composée majoritairement de gens provenant du sud du pays.

M. Okalik doit aussi faire face à une crise du logement croissante, marquée par un surpeuplement grandissant et l'augmentation du nombre de sans-abri dans les communautés isolées du territoire. Le Nunavut est par ailleurs aux prises avec des taux croissants de suicide, de crime et d'abus de drogues.

Les nouveaux députés et membres du cabinet du territoire seront assermentés lundi et siègeront à partir de mardi.

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.ledevoir.com/offres.html
www.ledevoir.com/avis.html

Avis public

Commission des transports du Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Cet espace est réservé par la Commission des transports du Québec pour informer les personnes intéressées par les demandes introduites à la Commission, et qui doivent être publiées conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec (art. 17). Cette rubrique contient également l'information concernant les entreprises sanctionnées par la Commission des transports du Québec en vertu de la Loi sur les transports, la Loi sur le transport par taxi, la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et des règlements en découlant. Dans la section "Avis divers", la Commission publie les renseignements utiles à la clientèle.

LE TEXTE COMPLET ET INTÉGRAL D'UNE DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉ À NOS BUREAUX. LES DÉCISIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES À NOS BUREAUX OU SUR NOTRE SITE INTERNET.

TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE PRÉSENTER DES OBSERVATIONS POUR APPUYER OU S'OPPOSER À L'UNE OU L'AUTRE DES DEMANDES FIGURANT CI-DESSOUS, DISPOSE D'UN DÉLAI DE 10 JOURS DE LA DATE DE LA PUBLICATION POUR LE FAIRE EN S'ADRESSANT AUX BUREAUX DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS. CES OBSERVATIONS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉES DES FRAIS REQUIS.

La Commission vous permet d'obtenir la cote des personnes inscrites au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de trois façons différentes :

- en visitant notre site web;
- en utilisant notre système de réponse vocale interactive aux numéros habituels du service à la clientèle;
- en contactant notre personnel préposé aux renseignements durant les heures d'ouverture de nos bureaux.

Bureau de Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5V5

Bureau de Montréal
545, boulevard Crémazie Est, bureau 1000
Montréal (Québec) H2M 2V1

Ligne sans frais : 1-888-461-2433

Site web : www.ctq.gouv.qc.ca

Nos heures d'ouverture sont, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 exception faite du mercredi où les services à la clientèle sont offerts de 10 h à 16 h 30.

SANCTIONS : SÉCURITÉ

9060-0396 Québec inc. d'Eaton présidée par M. Galon Brooks est déclarée totalement inapte.
Attribution d'une cote «insatisfaisant».
Applique à M. Galon Brooks la déclaration d'inaptitude totale.

Décision QCRC04-00046

9103-0767 Québec inc. de Pierrefonds administrée par M. Khela Santokh Singh est déclarée partiellement inapte.
Attribution d'une cote «conditionnel».
Décision QCRC04-00044

DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE

AUTOBUS

9137-8406 QUÉBEC INC.
243, rue Besner
Maniwaki QC J9E 2C7
PROC. : Me Nathalie Piché
MAINTIEN DE PERMIS SUITE À UNE FUSION
4-M-000282-001A Transport par abonnement
4-M-000282-002E Transport notisé
Compagnies fusionnées : Les Transports A. Moore Inc. et 9137-8406 Québec Inc.

LES VOYAGES SOLEIL & LOISIRS INC.
3-2077, rue Lise
LaSalle QC H8N 1M4
PROC. : CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
MAINTIEN DE PERMIS SUITE À UNE FUSION
7-M-001220-001B-002B-003B
Compagnies fusionnées : 1592413 Ontario Ltd., Canada Maple tour Inc. et Les Voyages Soleil & Loisirs Inc.

AUTOCAR JEANNOIS INC.
155, chemin Saint-Michel
Alma QC G8E 1K4
PROC. : CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS
PERMIS : NOLISE

Territoire : Saint-Ludger-de-Milot, Saint-Augustin, Saint-André-de-Lac-Saint-Jean, Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Saint-Stanislas, Chute-des-Passes, Saint-Eugène-d'Argenteau, Saint-Thomas-Didyme, Sainte-Hedwige, Notre-Dame-de-Lorette, Bégin, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Ferland-et-Boilleau
Horaires/fréquence : Sur demande
Clientèle : Groupe exclusivement
Catégorie : A1
Durée : 5 ans

DEMANDES DE NATURE ÉCONOMIQUE

TAXI

9103-7739 QUÉBEC INC.
2085, chemin du Lac Sauvage
Saint-Faustin - Lac-Carré QC J0T 1J2
PROC. : Me Jacques Carpentier
REPUBLICATION DE LA DEMANDE PUBLIÉE DANS LE JOURNAL LE DEVOIR DU 12 AVRIL 2003
DEMANDE 2 PERMIS POUR SERVICE RESTREINT
Agglomération Mont-Tremblant
BESOIN PARTICULIER : Station touristique de Mont-Tremblant

M04-11320-0

Estimable, Estimé
8945A, 7e Avenue
Montréal QC H1Z 2V5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Maxime, Jean-Baptiste
2900, ch. Côte de Liesse, app.402
Mont-Royal QC H4N 2P2
TRANSFERT : 3-M-218521-001A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11321-8

Vigue, Jean-Marie
3160, rue Luzerne
Laval QC H7E 2G8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Milliard, Marguerite
1561, rue Papineau
Longueuil QC J4K 3L2
TRANSFERT : 7-M-208213-001A
Agglomération A.2 Longueuil

M04-11323-4

Ferjuste, Jean Raymond
613, rue Didace, app. 3
Longueuil QC J4L 3T5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Richard, Michael
550, boul. Jacques-Cartier Ouest
Longueuil QC J4L 2R9
TRANSFERT : 5-M-218123-001A
Agglomération A.2 Longueuil

M04-11326-7

2867-2053 QUEBEC INC.
8802 A, rue Lajeunesse
Montréal QC H2M 1R6
AUTORISATION DE DÉLAISSER UNE SPÉCIALISATION
0-M-215496-001B
Agglomération A.12 Ouest de Montréal

M04-11337-4

Cusson, Louise et Jeannotte, Denis
57, rue Adrien, app. 3
Repentigny QC J6A 4S8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Cusson, Louise
57, rue Adrien, app. 3
Repentigny QC J6A 4S8
TRANSFERT : 6-M-218056-001A
Agglomération A.32 Repentigny

M04-11340-8

El Doraini, Sabri Kheirel Din
1210, rue Quenneville, app. 110
Saint-Laurent QC H4N 1V3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lefort, Georges
2237, rue Jean-Talon Est, app. 210
Montréal QC H2E 1V5
TRANSFERT : 6-M-212109-001A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11341-6

Dupuis, Lynda
91, rue des Lipizzans
Gatineau QC J8R 3M4
PROC. : BELLEFEUILLE & CYR, NOTAIRE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Montmigny, Marc
265, 10e Avenue Nord
Sherbrooke QC J1E 2T4
TRANSFERT : 3-M-220816-001A
Agglomération A.43 Sherbrooke

M04-11342-4

Poulin, Maryse
999, rue Girard
Sherbrooke QC J1J 3L9
PROC. : BELLEFEUILLE & CYR, NOTAIRE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lemay, Clément
(Clément Lemay Taxi enr.)
1627, rue Aeronka
Fleurimont QC J1E 1B6
TRANSFERT : 4-M-214677-001A
Agglomération A.43 Sherbrooke

M04-11352-3

Pierre, Harry
8899, 7e Avenue
Montréal QC H1Z 2V4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Cadot, Steve
3073, rue Robert
Longueuil QC J4L 3K9
TRANSFERT : 7-M-219798-001A
Agglomération A.2 Longueuil

M04-11353-1

Boucher, Richard
272, rue Bricot
Saint-Eustache QC J7R 6L7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Forget, Firmin
580, Terrasse Robillard
Saint-André-d'Argenteuil QC J0V 1X0
TRANSFERT : 4-M-219577-001A
Agglomération A.54 Sainte-Thérèse

M04-11365-5

Assaf, Naim
11858, rue de Saint-Réal, app. B
Montréal QC H3M 2Y8
PROC. : BEAULIEU TREMBLAY
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pineault, Raymond
7345, boul. Lacordaire, app. 208
Saint-Léonard QC H1S 2A5
TRANSFERT : 1-M-202709-001A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11371-3

3093-3097 QUEBEC INC.
(Entreprise H.E.C.)
808, rue Marechal
Longueuil QC J4L 2C5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Charbonneau, Henri
3095, rue William, Bur A
Saint-Hubert QC J4T 2W7
TRANSFERT : 0-M-205380-001A
Agglomération A.2 Longueuil

M04-11372-1

Dupré, Immacula
2397, rue de Dieppe
Longueuil QC J4L 2K3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Weinberg Isak, Sally Similica
632, rue Wolseley
Montréal QC H4X 1W5
TRANSFERT : 9-M-213450-001A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11373-9

HÔTEL MONTAGNARD DE ST-FAUSTIN INC
952, rue Saint-Faustin
Saint-Faustin - Lac-Carré QC J0T 2J3
DEMANDE 2 PERMIS POUR SERVICE

RESTREINT

Agglomération Mont-Tremblant
BESOIN PARTICULIER : Station touristique de Mont-Tremblant

M04-11374-7

AUTOS GUY PRECOURT INC.
(Limo G.P. Enr.)
3882, rue de Vincennes
Terrebonne QC J6X 2H1
AUTORISATION D'ACQUISITION D'INTÉRÊT
1-M-215891-013A-015A-017A-018A-019A-020A
Nouvel actionnaire : Guy Précourt

M04-11376-2

Lim, Kaing
17513, rue Yuile
Pierrefonds QC H9J 3P1
PROC. : BEAULIEU TREMBLAY
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Vill, Georges
10628, rue Berri
Montréal QC H3L 2M1
TRANSFERT : 3-M-219214-001A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11380-4

Avril, Jean Gérard
7433, rue Chabot
Montréal QC H2E 2L2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Plouffe, Jean-Claude
894, rang Ile Dupras, R.R. 2
Saint-Ignace-de-Loyola QC J0K 2P0
TRANSFERT : 8-M-208493-007A
Agglomération A.11 Montréal

M04-11383-8

Massie, Jean-Yves
125, rue Lanthier
Brossard-Chatham QC J8G 1X8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Clermont, Yvan
279, rue de l'Expo
Lachute QC J8H 3R4
TRANSFERT : 5-M-217851-001A
Agglomération A.7 Lachute

Q04-06054-6

Martin, Roger
1412, d'Europe app.2
Val-Bélair QC G3K 1W8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Martin, Sonia
1023, Chemin Jean-Gauvin
Val-Bélair QC G3K 1W8
TRANSFERT : 8-Q-205634-001A
Agglomération Val-Bélair

Q04-06055-3

Lehachi, Hakim
699, boul. Charest ouest app. 328
Québec QC G1N 4R2
PROC. : Me Anne Brassard
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Viger, Alain
1243, boul. St-Joseph, app. A
Québec QC G2K 1G3
TRANSFERT : 1-Q-206548-001A
Agglomération A.36 Québec

Q04-06056-1

Royer, Gilles
105, rue Sauriol

Beauport QC G1E 3G9
PROC. : Me Jacques Couillard
ET DEMANDEUR-CÉDANT
PERRON, GINETTE & DUBEAU, RICHARD
1041, avenue de la Ronde
Québec QC G1J 4B5
TRANSFERT : 6-Q-207061-001A
Agglomération A.30 Est de Québec
Q04-06058-7

Homsy, Abdallah
874, avenue de Bourgogne, app.5
Sainte-Foy QC G1X 3E1
PROC. : Me Alain Fecteau
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TAXI UNION
2165, rue Desroches, app.3
Québec QC G1J 1T7
TRANSFERT : 9-Q-207068-001A
Agglomération A.36 Québec

AVIS DIVERS

La Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 79, paragraphes 4 et 8, et de l'article 80 de la Loi concernant les services de transport par taxi, poursuivra l'audience publique concernant la possibilité de délimiter ou de fusionner les agglomérations de taxi suivantes:

Agglomération de Aylmer
Agglomération de Buckingham
Agglomération de Gatineau
Agglomération de Hull

À la suite de cette audience publique, la Commission pourrait maintenir les agglomérations de taxi actuelles les délimiter ou les fusionner, en tout ou en partie.

Dans le cas où la Commission délimiterait ou fusionnerait des agglomérations, elle modifiera les permis de propriétaire de taxi ainsi que les permis d'intermédiaire en services de transport par taxi de ces agglomérations de manière à tenir compte de toute modification de territoires.

La Commission a débuté cette audience le 3 février 2004 et elle a été ajournée le 6 février 2004. Elle se poursuivra le 16 mars 2004 à 10h pour se poursuivre s'il y a lieu les 17, 18 et 19 mars 2004 au **Holiday Inn Plaza La Chaudière, 2 rue Montcalm Gatineau (Québec) J8X 4B4, Salon B.**

Toute personne qui désire s'exprimer lors de cette audience devra se présenter à la première journée de la reprise de cette audience.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires concernant cette audience publique de la Commission, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle au 1 888 461-2433.

Secrétaire de la Commission

Québec

Rendez-vous manqué en Irak

Les chiïtes tardent à signer la Constitution

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Les dirigeants irakiens ont manqué une nouvelle échéance hier pour signer la Constitution provisoire de l'Irak en raison de dissensions sur un article du texte. Les discussions reprendront aujourd'hui.

La Maison-Blanche s'est empressée de souligner que ce report est un incident de parcours. «C'est un processus démocratique. Il n'est pas surprenant qu'il y ait des incidents de parcours», a déclaré le porte-parole Scott McClellan en évoquant des raisons «techniques».

«Il n'y aura rien à communiquer ce soir», a déclaré un responsable de la coalition aux journalistes à Bagdad huit heures après l'heure prévue pour la signature solennelle par les membres du Conseil de gouvernement transitoire de ce document jugé «historique» par l'administrateur américain Paul Bremer.

Un conseiller d'Adnane Pachachi, membre du Conseil de gouvernement, a déclaré que les discussions «reprendraient [ce] matin afin de résoudre le point» litigieux.

Selon des sources politiques, le report est dû au rejet par des membres chiïtes du Conseil de gouvernement d'un article donnant aux Kurdes vivant dans les provinces d'Erbil, Souleimaniyah et Dohouk (nord) un droit de veto sur la Constitution permanente qui doit être élaborée par une assemblée élue après le transfert des pouvoirs aux Irakiens, le 30 juin.

«Le différend porte sur l'article 61, alinéa c», qui donne aux deux tiers

de la population de trois provinces la possibilité de rejeter lors d'un référendum la Constitution permanente, a déclaré un conseiller de Mme Rajaa Habib Khouzaï, membre chiïte du Conseil de gouvernement. «Nous voulons changer cet article», a-t-il dit, sans préciser lesquels des 13 membres chiïtes du conseil étaient contre cette disposition. L'Irak, qui compte 18 provinces, a une majorité chiïte.

En soirée, un proche du grand ayatollah Ali Sistani, le plus influent des chefs chiïtes d'Irak, s'est montré réservé sur le texte qui, selon lui, «ne sert pas les intérêts du peuple irakien mais uniquement des Kurdes qui disposent de la majorité et sont bien organisés dans leurs provinces». Il n'a pas écarté une rencontre aujourd'hui du grand ayatollah avec des membres chiïtes du conseil.

La cérémonie de signature, dans un climat de haute tension sécuritaire trois jours après les attentats les plus meurtriers sous l'occupation, devait avoir lieu à 16h locales. Prévue au départ mercredi, la signature avait déjà été reportée après ces attaques antichiiïtes à Kerbala et Bagdad, qui ont tué plus de 170 personnes et en ont blessé plus de 500 mardi.

Parlant avant l'annonce du report, un haut responsable américain à Bagdad a expliqué qu'il était important que «les Irakiens puissent régler entre eux» les points de dissension. Le texte, parachévé lundi, est le fruit d'un compromis difficile entre islamistes et laïcistes au sein des 25 membres du conseil.

Le 11 septembre 2001 dans la campagne électorale américaine

Des familles des victimes accusent Bush d'exploiter la tragédie

PATRICK ANIDJAR
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les attentats du 11 septembre 2001 se révèlent un argument électoral controversé pour le président-candidat républicain George W. Bush, qui a décidé de les utiliser dès le début de sa campagne contre le démocrate John Kerry.

Les principales critiques sont venues de familles de victimes et de syndicats de pompiers, les nouveaux héros de l'Amérique depuis les attentats, qui se sont insurgés contre les images de la tragédie apparaissant dans les spots concoctés par les stratèges de la campagne des républicains.

La réaction, dont l'ampleur semble les avoir pris de court, a contraint les républicains à se mettre sur la défensive alors qu'ils espéraient plutôt voler la vedette aux démocrates, qui critiquent le président depuis des semaines.

Les trois spots électoraux ont commencé à être diffusés, pour une dizaine de semaines, dans 17 États où les républicains risquent d'avoir du mal à battre John Kerry ainsi que sur le réseau national des télévisions câblées, notamment CNN et Fox News.

Kerry, 60 ans, devenu de facto le candidat démocrate à la présidentielle après avoir remporté la très grande majorité des primaires, n'a pas réagi publiquement à ces spots.



«Cela nous blesse profondément», a déclaré hier Rita Lasar, du groupe Peaceful Tomorrows.

L'un d'eux, long d'une minute, montre les décombres encore fumants de la structure de béton et d'acier du World Trade Center, à New York, peu après l'explosion des deux avions de ligne pilotés par les pirates de l'air. À ce décor d'apocalypse, qui a traumatisé les Américains, les metteurs en scène ont choisi de superposer des images au ralenti de pompiers en plein effort, les visages noircis par les cendres, sans oublier la bannière étoilée en toile de fond.

«Un candidat tentant d'exploiter ces émotions mérite d'être boudé par l'électorat», écrivait hier le New York

Times dans un éditorial au vitriol en rappelant que Bush, dans une entrevue en 2003, affirmait ne pas vouloir utiliser les attentats à des fins politiques.

Des familles ont d'ailleurs demandé que les références aux attentats soient retirées des spots. Dans une conférence de presse, leurs représentants ont estimé que le site de la tragédie était «sacré» et ne devait pas être utilisé dans la campagne. «Le président Bush a promis qu'il n'utiliserait pas le site pour des raisons politiques. Nous l'avons cru et lui avons fait confiance», a affirmé Rita Lasar, membre

du Comité d'orientation des familles du 11 septembre. «Il n'a pas respecté sa promesse. C'est vrai que nous sommes révoltés, mais cela va plus loin. Cela nous blesse profondément, et nous trouvons triste qu'un homme politique cherche à marquer des points en se servant de ce site», a-t-elle ajouté.

Selon les familles, Bush avait promis en janvier de ne pas utiliser le 11 septembre 2001 à des fins politiques. «Cela me rend malade que mon fils Bobby soit manipulé comme un pantin. Nous méritons mieux que cela», s'est pour sa part emporté Bob McIlvaine, dont le fils de 26 ans a péri dans les tours, en appelant le président Bush à ne plus diffuser ces spots.

Rudolph Giuliani, maire républicain de New York à l'époque des attentats, est monté au créneau hier pour prendre la défense du président et justifier son utilisation des images du 11 septembre 2001.

«Le leadership de Bush pendant cette journée est essentiel dans sa biographie, tout comme il est essentiel pour une victoire contre le terrorisme international», a déclaré sur CNN celui qui avait été hissé au rang de héros pour avoir organisé les secours sur le terrain et contribué à apaiser le pays par ses discours.

Jeudi, une conseillère de M. Bush, Karen Hughes, avait défendu ces spots qui, selon elle, confèrent une vision «de bon goût» du traumatisme national.

La délocalisation des emplois devient un enjeu électoral

New York — Les délocalisations qui s'accroissent s'annoncent comme l'un des sujets les plus sensibles de la campagne pour l'élection présidentielle aux États-Unis alors que le marché de l'emploi reste largement à la traîne de la reprise économique dans ce pays.

Face à la relocalisation de postes de plus en plus qualifiés vers des pays à bas salaires comme l'Inde ou la Chine et à l'inquiétude viscérale que cela suscite chez un nombre croissant d'Américains sentant leur emploi menacé, les candidats à la

présidentielle se renvoient la responsabilité de la déprime du marché du travail. Selon les projections du cabinet d'études Forrester, le seul secteur des services aux États-Unis devrait délocaliser quelque 3,3 millions d'emplois au cours des 15 prochaines années.

Si le président sortant George W. Bush martèle à l'envi que l'économie s'améliore et que le taux de chômage baisse grâce à sa politique économique, le candidat démocrate John Kerry, le plus à même de le concurrencer lors de l'élection de

novembre, ne cesse d'agiter comme un épouvantail les 2,2 millions d'emplois perdus au cours des quatre dernières années. «Pendant que Bush envoie les emplois à l'étranger, Kerry prend des mesures pour les garder chez nous», affirme le site Internet du candidat démocrate, publiant une liste de mesures pour contrer cet exode des emplois.

Le Sénat américain a adopté jeudi à une forte majorité un projet de loi pour interdire de sous-traiter hors des États-Unis des contrats financés avec des fonds fédéraux afin de protéger certains emplois américains. En outre, plusieurs autres textes à l'étude tentent également d'enrayer le phénomène, dont l'un visant à interdire aux sociétés qui licencient plus d'employés aux États-Unis que dans les autres pays de recevoir de l'aide fédérale. D'autres

cherchent à limiter le nombre de visas accordés à des travailleurs étrangers hautement qualifiés.

Le Wall Street Journal rapporte qu'environ 80 projets de lois antidélocalisations ont été présentés dans 30 États américains.

Pendant ce temps, le patronat s'organise pour contrer la fronde. Ainsi, la Coalition pour la croissance économique et les emplois américains, qui regroupe des organisations sectorielles et patronales, entend s'opposer à tous ces projets de loi en avertissant des conséquences néfastes sur l'économie de cet «isolationnisme». «L'histoire a prouvé que lorsque les États-Unis travaillent avec le monde entier et investissent dans les marchés étrangers, nous améliorons notre économie nationale», affirme la CCEA.

Agence France-Presse

NOUVEAU À OTTAWA

L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL
OFFRE UN PROGRAMME DE

MAÎTRISE ÈS ARTS EN ÉTUDES DE CONFLITS

Les conflits qui divisent les communautés selon des clivages ethniques et religieux sont des défis importants aux sociétés modernes. Ce programme multidisciplinaire offre une formation permettant l'analyse approfondie des conflits à l'aide de nombreux outils théoriques et méthodologiques. Le programme permet aussi de développer le savoir et les habiletés nécessaires à la planification et à l'évaluation d'interventions en résolution de conflits.

L'Université Saint-Paul offre un milieu accueillant pour les gens de toutes convictions religieuses et philosophiques. Le programme peut être suivi en français et en anglais.

Pour informations : Administrateur du programme
(613) 236-1393 poste 2202
ecs@ustpaul.ca
www.ustpaul.ca/sci_hum/fr/conflits

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} JUIN 2004.

UNIVERSITÉ SAINT-PAUL
SAINT PAUL UNIVERSITY
223, rue Main, Ottawa, ON K1S 1C4

À voir au Stade Olympique, le motorisé le plus vendu au Québec!

Salon des Véhicules Récréatifs
de Montréal
11-12-13-14 Mars 2004
Niveau 680



Disponibles en trois
longueurs: 16, 18 et 20 pieds;
et 12 aménagements au choix!



www.safaricondo.com Rens.: 1 877 806-3666

Les enseignants et cadres scolaires savent exactement où aller pour trouver du matériel pédagogique, un fournisseur d'équipement, une ressource ou une bonne idée de sortie scolaire.

Mais votre entreprise sait-elle comment les rejoindre du premier coup?

Si vous tenez vraiment à la clientèle des établissements scolaires, faites ce qu'il faut!

Réservez dès maintenant votre espace au
Répertoire des ressources scolaires

(514) 277-4544 # 239
www.lepointadm.com

Répertoire
des ressources
scolaires
2004-2005



www.lepointadm.com

PARTICIPEZ
AU CONCOURS JARDINS
ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER
UN AMÉNAGEMENT AQUATIQUE

OFFERT PAR



ROC

Kubota

CCN
NCC
Canada

Fonds
Vidéotron

Fonds Bell

LE DEVOIR

PLP
PRODUCTIONS
LEA PASCAL

Jardins

ARTV

LES DIMANCHES 11h
Rappel: les lundis 18h30

www.jardinstv.com

« Quel est le style de jardin créé cette semaine à l'émission? »

Répondez à cette question et courez la chance de gagner un aménagement aquatique de votre jardin offert par Grenouille bleue.

Prénom _____ Code postal _____
Adresse _____ Courriel _____
Ville _____ Téléphone () _____
Date de diffusion _____
Style de jardin de la semaine _____

Remplissez ce bulletin de participation et postez-le à CONCOURS JARDINS C.P. 6000, Montréal, H3C 3A8
Règlements disponibles sur le site www.artv.ca

LE DEVOIR

LE MONDE

La menace d'AZF est prise au sérieux

GÉRARD DAVET
PIOTR SMOLAR
LE MONDE

Une flèche stylisée, horizontale, placée sous les trois lettres du sigle AZF, bien en évidence en guise d'en-tête: c'est ainsi que se présentent les lettres adressées depuis le 11 décembre 2003 au ministère de l'Intérieur et à la présidence de la République par le groupe qui menace de faire sauter des engins explosifs placés sous des voies ferrées si ses exigences financières ne sont pas satisfaites.

Depuis que cette tentative de chantage a été exposée sur la place publique, mercredi 3 mars, le contact qu'avait établi les autorités, par des petites annonces parues dans le quotidien *Libération* et de brefs appels téléphoniques, a été rompu. Pas d'indice probant, pas de piste. Restent les lettres. Longues, surprenantes, donnant autant matière à sourire qu'à s'alarmer.

Ce courrier, dont *Le Monde* a pu prendre connaissance, indique clairement que le groupe AZF a le souci du détail et de la mise en scène. Les phrases sont longues, certaines expressions ampoulées. La construction des phrases a éveillé la curiosité des policiers spécialisés, qui se demandent si elles ont été, dans leur version originale, rédigées en français. Les enquêteurs ont tenté, en vain, de relever des empreintes digitales sur les lettres. Comme à l'accoutumée dans ce genre d'affaires, ils ont aussi étudié minutieusement leur contenu, afin d'établir un profil psychologique de son ou ses auteurs.

Le résultat de cette étude, selon un haut responsable policier, montre que « nous sommes en présence de gens très organisés, méthodiques, constituant une menace réelle. Ce sont aussi des personnes convaincues de leurs qualités, ayant peut-être des comptes à régler ». Dans sa première lettre, datée du 11 décembre 2003, le groupe AZF se présente comme l'émanation d'une « confrérie laïque », en expliquant ses motivations, ses buts. La lettre est signée par le « porte-parole d'AZF, avec l'assentiment de chacun ». Il y est également précisé que les enveloppes des lettres à venir porteront toutes le sigle d'AZF, afin d'éviter tout malentendu ou éventuelle défaillance des services postaux.

Le groupe AZF a tout prévu, assure-t-il dans ses missives, présentant son opération comme le fruit d'une réflexion collective prolongée. « Possédant l'avantage d'un long temps de réflexion et de préparation avec mise en commun de compétences professionnelles et relations probablement inattendues, nous pensons avoir envisagé la quasi-totalité des parades ou contre-attaques possibles et disposons pour chacune de mesures de protection ou de rétorsion appropriées », prévient-il dans la lettre du 13 février.

Le groupe AZF semble parfaitement organisé, féru d'électronique, d'hélicoptères et de ruses dignes de mauvais romans d'espionnage. Il a ainsi transmis aux autorités un code pour crypter le numéro de téléphone devant figurer à la fin de leurs petites annonces, parues dans *Libération* sous le pseudonyme de Suzy. « Attention, cette parution [dans *Libération*] est un engagement moral qui implique l'acceptation effective de nos conditions, c'est-à-dire la remise de billets de banque non piégés et aussi la promesse formelle de ne pas en diffuser les numéros avant deux années entières », précise le groupe dans la lettre du 13 février. Il se fait également directif, mettant en place un *modus operandi* quasi militaire. Dans sa missive du 20 février, AZF explicite le procédé de livraison envisagé: « Un hélicoptère léger biplace civil sera chargé de la livraison par largage à très faible altitude en un lieu qui sera précisé ultérieurement ».

Le silence actuel d'AZF n'incite guère les policiers à l'optimisme. Ils gardent en tête l'avertissement précis du groupe terroriste, qui leur annonce « la probabilité d'une ou deux explosions hors réseau ». La partie de poker se poursuit donc.

AI dénonce la violence faite aux femmes

Esclavage sexuel, crimes d'honneur, mutilations

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres — Amnesty International (AI) a lancé hier à Londres une campagne internationale intitulée « Halte à la violence contre les femmes » à trois jours de la Journée internationale de la femme.

« La violence contre les femmes est le pire des scandales de notre époque en matière de droits humains. De la naissance à la mort, en temps de paix comme en temps de guerre, les femmes sont aux prises avec la discrimination et la violence dont se rendent coupables les États, la société ou les fa-

milles », dénonce Amnesty.

L'organisation publie un rapport de lancement, intitulé *Mettre fin aux violences contre les femmes*, dans lequel elle dresse un constat sans appel des discriminations et atteintes aux droits de l'homme dont font l'objet des femmes dans le monde.

Y est ainsi décrite la situation des esclaves sexuelles en Sierra Leone, celle des femmes « assassinées au nom de l'honneur » au Moyen-Orient et en Asie, des petites filles qui subissent des mutilations génitales en Afrique de



l'Ouest, des Mexicaines enlevées et assassinées à la frontière avec les États-Unis.

En Europe occidentale, poursuit AI, des femmes sont battues par leur compagnon; en Europe de l'Est, elles « sont victimes de trafic de prostitution; en Slovaquie orientale, des Roms sont stérilisées de force », tandis qu'« en Afrique du Sud, des jeunes filles sont violées parce que leurs violeurs croient qu'une relation sexuelle avec une vierge les guérira du sida ».

Face aux multiples « racines »

du mal — poids des coutumes et des traditions, lois et code de la famille, illettrisme, pauvreté, etc. —, Amnesty soutient que la violence « n'est pas inévitable » et qu'on peut faire changer les mentalités.

Agir localement

Elle propose donc une campagne en « collaboration avec des militants des droits des femmes et des groupes de femmes » qui agissent localement.

Il s'agira notamment de faire pression à tous les niveaux, auprès de tous les acteurs (dirigeants, organisations intern-

ationales, particuliers, institutions religieuses, autorités traditionnelles, etc.) pour que « ces violations soient reconnues, publiquement condamnées et réparées ».

Par ailleurs, AI souhaite plutôt pousser les pays à signer, ratifier et appliquer les conventions existantes plutôt que de demander un nouveau texte juridique.

Des rapports sur les violences sont prévus tous les trois mois tout au long de cette campagne, qui doit durer au moins deux ans. Selon l'organisation, il s'agit de la campagne la plus importante jamais menée par AI.

Ouverture de la session du Parlement chinois

Le premier ministre chinois met l'accent sur les déséquilibres sociaux

BORIS CAMBRELENG
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pékin — Le premier ministre chinois Wen Jiabao a prononcé un discours à forte tonalité sociale hier à l'ouverture de la session annuelle du Parlement, à l'issue de laquelle un amendement constitutionnel pour rendre inaliénable la propriété privée doit être adopté.

Devant quelque 3000 délégués de l'Assemblée nationale populaire réunis pour dix jours dans le Palais du peuple, place Tiananmen, à Pékin, M. Wen a fait le bilan de sa première année à la tête du gouvernement et réaffirmé pour 2004 le maintien d'une politique de soutien à la croissance, dont il a prudemment fixé le niveau à 7 %, après une hausse de 9,1 % en 2003.

Tout en rappelant que les objectifs arrêtés il y a un an avaient été atteints malgré l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le chef du gouvernement n'a pas caché l'étendue des problèmes sociaux.

« Les masses populaires ont encore des sujets de mécontentement et il faudra encore un temps relativement long pour résoudre les contradictions accumulées depuis de longues années », a-t-il déclaré.

« Bon nombre d'habitants des villes et des campagnes aux revenus faibles continuent à avoir du mal à joindre les deux bouts », et « la difficulté à inscrire les enfants à l'école et à se faire soigner à l'hôpital provoque des réactions assez vives », a précisé M. Wen.



CLARO CORTES REUTERS

Fermiers chinois à l'œuvre près de Shanghai.

En 2003, « les revenus des paysans n'ont crû que lentement et un énorme travail reste à faire pour améliorer l'emploi et la protection sociale », a ajouté le premier ministre, qui veut créer 14 millions d'emplois en 2004.

L'État central dégagera 8,3 milliards de yuans (un milliard de dollars), soit 3,6 milliards de yuans de plus que l'an dernier, « pour financer la réinsertion sociale ».

A l'attention des plus de 800 millions de paysans, le premier ministre a annoncé la suppression en cinq ans de l'impôt agricole et une augmentation de 20 % cette année des fonds consacrés à l'amélioration des infrastructures rurales.

Comme les années précé-

dentes, l'accent est également mis sur la nécessité d'accélérer le développement de l'ouest déshérité du pays ainsi que sur la réhabilitation du bassin industriel sinistré du Nord-Est.

Grandes lignes inchangées

Les grandes lignes de la politique économique chinoise restent inchangées. « Il faut persévérer dans l'application des mesures en faveur de l'accroissement de la demande intérieure et continuer à appliquer une politique de relance budgétaire et une politique monétaire prudente », a dit M. Wen.

Décevant les partenaires commerciaux de la Chine qui espé-

raient une réévaluation de la monnaie chinoise, il a annoncé que Pékin allait « travailler à équilibrer d'une manière générale la balance des paiements et maintenir généralement stable le taux de change du renminbi [autre nom du yuan] à un niveau approprié et équilibré ».

Selon le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, les achats massifs de dollars par les banques centrales chinoise et japonaise pour enrayer la chute du dollar auront, s'ils se prolongent, des effets préjudiciables sur leurs économies.

M. Wen a également promis que le secteur privé sera traité sur un pied d'égalité avec le secteur public, notamment sur le plan du financement. Les entreprises privées chinoises ont du mal à obtenir des banques, plombées par les dettes des entreprises d'État, les prêts nécessaires à leur croissance. Les entreprises publiques, pour leur part, doivent être transformées « en véritables sociétés par actions » et « la répartition des différents systèmes de propriété optimisée ».

À la fin de la session parlementaire, le 14 mars, les députés adopteront un amendement à la Constitution pour rendre inaliénable la propriété privée et inscrire dans le préambule de la Constitution la théorie de l'ancien chef d'État Jiang Zemin.

Cette théorie, dite de la triple représentativité, vise à mieux intégrer les nouvelles élites sociales du pays, dont les capitalistes, au sein du Parti communiste au pouvoir.

Gaza ne sera pas évacué avant l'élection aux États-Unis

REUTERS

Jérusalem — À la demande de la Maison-Blanche, Ariel Sharon a remis au lendemain de l'élection présidentielle américaine de novembre la mise en œuvre de son projet d'évacuer unilatéralement la bande de Gaza, at-on appris hier de source militaire israélienne. De même source, on déclare que le premier ministre israélien a pris note des inquiétudes américaines quant à un éventuel surcroît d'agitation dans les territoires palestiniens à la faveur d'un tel retrait en pleine période électorale.

Sharon a annoncé il y a un mois son intention de démanteler la quasi-totalité des colonies juives de Gaza dans le cadre d'un plan unilatéral de séparation avec les Palestiniens appelé à se substituer à la « feuille de route » internationale pour la paix s'il se confirme que celle-ci est inapplicable. Il n'a annoncé aucun calendrier, mais on indiquait dans son entourage que ce plan pourrait commencer à s'appliquer en juin.

Le ministre israélien de la Défense, Shaul Mofaz, qui est attendu la semaine prochaine à Washington, s'est entretenu jeudi avec Sharon de la décision de celui-ci de prendre en compte les inquiétudes de la Maison-Blanche, rapporte le journal *Maariv*. « Les Américains ne veulent pas de chaos dans les territoires palestiniens avant l'élection », explique-t-on de source militaire israélienne.

Soldes:
60%
50%
40%

Sur toute la marchandise

DOLOCE & GABBANA UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O. 270-6154
Centre de Commerce Mondial 844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial 281-7999
5107, av. du Parc (Lignes 1000) 277-7558

**NOS TAUX HYPOTHÉCAIRES
FONT DE L'ANOREXIE.**

1,75 %

Le meilleur taux, dans votre intérêt.

(514) 287-1211
1 800 798-7738
www.multiprets.ca

*Taux sujets à changement sans préavis.
Certaines conditions s'appliquent.

Multi-Prêts
COURTIER HYPOTHÉCAIRE

MULTI-PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

**HYPOTHÈQUE
TAUX VARIABLE
+ REMISE
EN ARGENT**

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BANDITS

SUITE DE LA PAGE 1

Michel Côté et Jean Lapointe y tiennent la vedette en grands amis doublés d'astucieux bandits, floués par le sort.

Et quand on rencontre tout ce beau monde dans le Vieux-Montréal, pas très loin des lieux du crime, ils font moins gangsters que dans le film. Jean Lapointe est aussi élégant que son titre de sénateur et Michel Côté a des cheveux. Il faut dire que Canuel l'avait sadiquement rendu chauve pour les besoins du thriller (Talon était chauve et le cinéaste voulait gommer le côté séducteur de Michel Côté). Cette calvitie imposée attrista quelque peu l'interprète de *Cruising Bar*, mais tout a repoussé et rien n'y paraît.

«On sait qu'on a un film vraiment fort entre les mains, explique un Jean Lapointe qui en a vu d'autres, lorsque des techniciens se mettent à s'intéresser à l'histoire, à lire le scénario. J'avais vu ça dans Les Ordres et sur la série Duplessis. C'est arrivé sur Le Dernier Tunnel après une semaine.» Michel Côté précise n'avoir pas hérité d'un rôle aussi étoffé au cinéma depuis longtemps.

Il affirme étudier et construire son personnage, surveiller l'angle de la caméra, tandis que Jean Lapointe, comédien autodidacte, entre dans la peau de son personnage, joue à l'instinct sans s'occuper des gestes du directeur photo. «Il a un talent naturel. J'en suis bien jaloux», lance Michel Côté à propos de son partenaire. Ils sont devenus vraiment amis sur le plateau, s'envoient des compliments comme des balles de tennis.

Dans *Le Dernier Tunnel*, avec d'autres larrons on ne peut plus louches (Christopher Heyerdahl et Nicolas Canuel) qui creusent et comptent aux côtés des deux héros, à travers les amours de Talon (Michel Côté) et de sa douce (Marie-France Marcotte), le film nous entraîne dans le ventre de Montréal. Jean Lapointe joue un homme très malade qui ne renonce pas au grand coup de sa vie même si ses jours sont comptés. Le vol de banque aura bel et bien lieu dans le film et le tunnel ne s'écroulera qu'après le braquage. On est au cinéma, après tout.

«Et un cinéma techniquement compliqué», me précise Canuel. Le réalisateur de *La Loi du cochon* et de *Nez rouge* (et bientôt du *Survivant*) explique à quel point chorégraphier pour *Le Dernier Tunnel* des explosions, des jeux de miroir, des prises d'otage, des routes bloquées, avec des acteurs toujours en mouvement, relève d'une logistique complexe. «Mais j'ai voulu faire un film d'acteurs avant tout, en mettant l'accent sur les relations entre les personnages. Pour moi, le thriller était sous-jacent au drame psychologique.»

Retour au récit de Talon publié en 1996. L'imagination du producteur Pierre Gendron s'enflamma au récit de ces aventures. Celle du cinéaste Pierre Falardeau aussi, grand amateur de huis clos, que l'histoire du tunnel inspirait. Tous deux voulurent les droits d'adaptation cinématographique. C'est Gendron qui les a obtenus. Mais les choses ont traîné en longueur. Gendron et Falardeau avaient des visions divergentes et ils ne firent pas tandem dans le projet. Le cinéaste Alain Desrochers fut approché pour réaliser le thriller sur un scénario de Paul Ohl, mais les institutions ne donnaient pas leur feu vert. Le film de genre n'avait pas encore repris de la vogue au Québec et Desrochers s'est engagé ailleurs. Pierre Gendron rêvait d'un film, mais aussi d'une série télé. Ses ambitions devinrent finalement plus modestes. On fait ce qu'on peut.

Quand Erik Canuel a repris le projet au vol, il a travaillé le scénario avec Mario Bolduc. Marcel Talon a servi de conseiller dès le départ. Il était libre au début, mais il retourna en prison avant que le film ne se fasse. Erik Canuel affirme avoir été frappé par son humanité, son côté tendre, Michel Côté par son humour, son intelligence, sa sensibilité.

Le défi de son interprète était d'ailleurs de rendre un bandit sympathique. «C'est un bandit, bien sûr, mais il n'a pas juste des côtés négatifs. Il est humain. Son enfance a été difficile.»

Jean Lapointe, qui a bourlingué, se souvient des folles nuits de la Casa Loma et du Café de l'Est, où il côtoyait des truands de tous poils. «J'en ai vu qui venaient de perdre un de leurs chums et qui étaient inconsolables. Même dans les milieux très durs, on retrouve des amitiés, des loyautés indéfectibles.»

La première du *Dernier Tunnel* aura lieu lundi soir. Il avait été question que Talon sorte de prison pour y assister. Mais ce ne sera pas possible. «Sa tête est mise à prix comme délateur», m'explique Pierre Gendron. En tout cas, Talon a vu le film sur DVD. «Il l'a aimé, conclut le producteur, sauf une scène: celle de la prise d'otage avec la fille à qui les bandits ont mis des bâtons de dynamite tout autour de la ceinture. Talon n'aurait jamais fait ça. C'était contre son code d'honneur...»

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor Se-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jacques-Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 990, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

devoir être remboursée lorsque des crédits supplémentaires seraient accordés par le Parlement. Pour récupérer son argent, Via Rail a accepté de produire une fausse facture à l'agence Lafleur qui, à son tour, a facturé Ottawa pour de faux services de production. Le remboursement a suivi le parcours inverse, l'agence Lafleur empochant une commission de 112 000 \$ au passage, simplement pour avoir émis un chèque.

Dans un autre cas, le programme de commandites a versé 205 000 \$ à Via Rail pour améliorer... la signalisation ferroviaire. (Cette somme devait servir à la production du magazine *Via*, mais celui-ci n'existait plus.) L'argent a transité par Lafleur, qui a retenu une commission de 17,65 % (près de 31 000 \$) sans avoir fait le moindre travail.

M. LeFrançois avait été suspendu sans solde par le gouvernement fédéral et avait obtenu un sursis jusqu'au 1^{er} mars pour convaincre Ottawa de ne pas le congédier. Il a envoyé une lettre puis a rencontré le ministre des Transports, Tony Valeri, trois jours plus tard. De toute évidence, son plaidoyer n'a pas été convaincant. M. Valeri n'a toutefois pas voulu dire en quoi la présentation de M. LeFrançois n'avait pas apaisé ses craintes.

Le poste de président et chef de la direction de Via Rail valait un salaire annuel allant de 209 000 à 247 000 \$. M. LeFrançois n'aura pas droit à une indemnité de départ. Son contrat devait prendre fin en août prochain. Il a été impossible de savoir hier si M. LeFrançois prendra des mesures contre le

gouvernement fédéral. Chose certaine, ceux qui ont déjà goûté cette médecine ont décidé de répliquer. Jean Pelletier a retenu les services de l'avocate Suzanne Côté, du cabinet Stikeman Elliott, afin de déterminer s'il peut poursuivre Ottawa pour bris de contrat. M. Pelletier a été démis de ses fonctions de président de Via Rail non pas pour son rôle dans le programme de commandites mais pour les commentaires désobligeants adressés à la médaillée olympique Myriam Bédard, qui établissait des liens entre ce scandale et Via Rail.

Le «lynchage» de Gagliano

De son côté, Alfonso Gagliano a accordé une entrevue exclusive au quotidien *The Gazette* dans laquelle il se dit victime d'un lynchage digne du Far West. «J'ai l'impression de me retrouver dans un vieux film de cow-boys où on accuse, on inculpe et on pend sans juge et sans jury», a déclaré l'ex-ministre des Travaux publics. «On m'a apposé l'étiquette de criminel.» M. Gagliano a été relevé de ses fonctions d'ambassadeur du Canada au Danemark.

Selon le premier ministre Martin, son ex-colleague n'a pas raison de se considérer comme une victime du scandale des commandites puisque «aucun jugement» n'a été porté contre lui. «Il n'y a aucun jugement qui a été porté dans le cas de M. Gagliano. Le ministre des Affaires extérieures, pour des raisons de l'image du Canada à l'étranger, a décidé de mettre fin à sa nomination», a déclaré M. Martin.

M. Martin a laissé entendre qu'il s'attendait à de telles réactions des personnes visées par le grand

nettoyage. «Ils ont le droit de regarder leur situation juridique. On le savait. Mais nous, on avait des décisions à prendre, et on les a prises. Nous serons jugés [selon] nos actions.»

M. Gagliano avait été nommé ambassadeur par Jean Chrétien en janvier 2002 à la suite de la dénonciation d'un ancien responsable de la Société immobilière du Canada, qui relevait du ministre. On reprochait à M. Gagliano d'avoir instauré une atmosphère de patronage à la société d'Etat, notamment en demandant à plusieurs reprises que ses amis soient embauchés. Paul Martin a rappelé M. Gagliano le mois dernier.

M. Gagliano veut collaborer avec la commission d'enquête et le comité des Comptes publics afin de «convaincre les Canadiens qu'il est une personne honnête qui a agi avec intégrité». «Je me suis acquitté de mes responsabilités ministérielles dans le respect des règles, avec intégrité et honnêteté», a ajouté l'ambassadeur déchu.

Quant au sort de Michel Vennat, à la BDC, et d'André Ouellet, à Postes Canada, il n'est pas encore arrêté. Les deux hommes sont suspendus de leurs fonctions. M. Ouellet recevra son salaire jusqu'à la fin d'une vérification externe. Le cas de M. Vennat fait l'objet d'une analyse par le ministre de l'Industrie, Lucienne Robillard. Ce cas est plus délicat à traiter car, contrairement à MM. LeFrançois et Pelletier, il ne sert pas «au bon plaisir» du gouvernement. Il ne peut donc pas être congédié aussi facilement.

Avec la Presse canadienne

HAÏTI

SUITE DE LA PAGE 1

l'idée d'envoyer des troupes en Haïti, où la crise n'est pas réglée malgré le départ pour la République centrafricaine de l'ex-président, Jean-Bertrand Aristide, qui, hier encore, a laissé savoir qu'il veut «rentrer chez lui» et répété qu'il a été «enlevé par les Américains».

On trouve actuellement 3735 militaires canadiens en mission dans le monde, dont 2051 en Afghanistan et près de 1200 en Bosnie, a précisé hier un porte-parole du ministère de la Défense.

Le contingent canadien sera constitué d'éléments du 2^e bataillon du régiment de Galetown, au Nouveau-Brunswick, d'éléments de commandement et d'un escadron tactique d'hélicoptères de la base de Valcartier ainsi que de militaires appartenant à des unités basées à Trenton et à Kingston, en Ontario.

Il viendra s'ajouter au soutien que les Forces canadiennes ont déjà apporté à Haïti pour aider à l'application des plans d'urgence et des mesures de sécurité, notamment à l'ambassade.

Un certain nombre d'avions CC-130 Hercules ont également servi ces derniers jours à évacuer des expatriés en l'absence de vols commerciaux. Air Canada a cependant annoncé hier qu'elle reprend aujourd'hui son service bihebdomadaire entre Montréal et Port-au-Prince, qui avait été interrompu le 28 février.

La force de stabilisation comptait déjà hier 1200 militaires américains, 600 Français, 134 Chiliens et une centaine de Canadiens. Le Chili y ajoutera prochainement une centaine d'hommes de plus.

Les Américains ont pris hier le commandement de cette force. Jusqu'à présent, les troupes étrangères, déployées en vertu d'une résolution de l'ONU, dépendaient de leur commandement national.

Sur le plan politique, un conseil de sept «sages», chargé de proposer d'ici une semaine à la présidence haïtienne un nouveau premier ministre, a été formé, selon l'annonce faite par l'Organisation des Etats américains.

Sur le terrain, l'insécurité continue de prévaloir. Des actes de violence ont été signalés dans plusieurs villes. Dans la nuit de jeudi à hier, des pillages attribués aux pro-Aristide ont été commis à Port-au-Prince. Dans la journée d'hier, plus d'un millier de partisans de l'ex-président ont manifesté près du Palais présidentiel, tandis que des coups de feu sporadiques retentissaient encore dans la capitale.

Les troupes américaines ont effectué hier leurs premières patrouilles hors de Port-au-Prince, en l'occurrence aux Gonaïves et à Cap-Haïtien.

Le vide prévaut en matière de sécurité en dehors de Port-au-Prince, a justement affirmé hier Jan Egeblad, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et coordonnateur de l'ONU pour les secours d'urgence, devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Par exemple, à Fort Liberté, ce sont des prisonniers



Un supporter de l'ex-président haïtien Jean-Bertrand Aristide exhibe une photo du leader déchu à l'occasion d'une manifestation pro-Aristide, hier à Port-au-Prince, où des milliers de fidèles ont défilé.

récentement remis en liberté qui ont pris en charge la sécurité du secteur, a-t-il précisé.

L'ONU a annoncé hier que des «couloirs humanitaires» permettant de ravitailler la population allaient être ouverts «si la sécurité le permettait».

La polémique sur le départ précipité d'Haïti d'Aristide le 29 février, dans un avion américain, a redoublé hier. Les pays des Caraïbes et l'Afrique du Sud ont réclamé une enquête indépendante sur la question, une demande rejetée par Washington. «Il n'y a rien sur quoi enquêter, nous n'encourageons ni ne pensons qu'il y a besoin d'une quelconque enquête», a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, en assurant qu'«il n'y a pas eu d'enlèvement, pas eu de coup, pas eu de menaces». La France a pour sa part rejeté les accusations de «complicité» formulées par l'ex-président.

La République centrafricaine semble de plus en plus embarrassée par la présence d'Aristide. Les autorités lui ont demandé de s'abstenir de parler en public mais l'ex-chef d'Etat continue de demander à des proches de faire savoir qu'il a été victime d'un «coup d'Etat».

EXTASE

SUITE DE LA PAGE 1

participer à deux événements rave par semaine, se souvient le DJ Matéo Murphy. Mais tout ça est terminé. Aujourd'hui, les adeptes de cette scène ne témoignent plus d'un grand intérêt pour les partys, les clubs et parfois même la musique. Difficile de savoir pourquoi. Mais c'est comme ça partout dans le monde.»

Ainsi, des quelque 100 «messes» dédiées à la culture électronique qui, vers la fin du siècle dernier, attiraient à Montréal une jeunesse en quête d'identité et de costumes courts ou moulants, il n'en reste «pas plus d'une vingtaine» aujourd'hui, dit Jean-Sébastien Fallu, du Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP), un organisme voué à l'encadrement des consommateurs d'ecstasy lors de ces soirées.

Pis, la métropole ne compte désormais plus que quatre clubs dits *after hours*, sortes de raves permanents, depuis la fermeture, le 27 février dernier, du Soda, une institution pour noctambules techno qui a mis la clef sous la porte «après maintes réflexions et analyses des marchés», ont expliqué les propriétaires des lieux la semaine dernière.

Et le mince programme des festivités annoncées depuis le début de l'année donne également le ton. «C'est vrai, il y a moins de partys depuis quelques mois», confirme Bruno, du magasin Musik Hall, un lieu de transaction de billets pour des événements de ce type depuis des années. «On est dans le creux d'une vague. Mais c'est cyclique. On annonce la mort du mouvement tous les deux ans depuis dix ans. Je ne pense pas que ça va arriver encore cette fois-ci.»

L'homme est optimiste. Même si, autour de lui, plusieurs pans d'un univers qui a connu son apogée au milieu des années 90 sont en train de tomber. Pour mieux se reconstruire, autrement, ailleurs. «Toutes les sous-cultures de ce genre, qui reposent sur le nouveau, sont vouées à perdre de la vitesse un jour et à se restructurer», résume le socioanthropologue François Gauthier, qui observe la culture techno depuis ses débuts au département de sciences des religions de l'UQAM. Au grand bonheur des uns ou au grand désespoir des

autres qui, en chœur mais en vain, tentent de minimiser le ralentissement qui affecte actuellement le milieu électronique, au Québec comme ailleurs.

«Il n'y a pas de mutation en cours», dit Frédéric Blais, un DJ qui roule sa bosse depuis une dizaine d'années sous le nom de Fred Everything. «La scène se porte même très bien. Beaucoup de gens viennent même s'installer à Montréal pour y prendre part et en profiter.»

Pourtant, si cet artiste peut se vanter d'être résident d'un *after-hours* (il y officie une fois par mois) et de jouir d'un statut de star internationale qui le mène à promener ses tables tournantes aux quatre coins de la planète, les DJ de son espèce sont loin de tous loger à la même enseigne.

C'est que le ralentissement de la programmation des raves, ici et ailleurs, tend désormais à malmener cette profession que l'on croyait pourtant éternelle. «Il y a trois ans, ça allait beaucoup mieux pour tout le monde», souligne Matéo Murphy. Mais là, il y a moins d'événements, moins de ventes de disques, ce qui a pour effet de générer moins d'argent dans l'économie de la musique. Et, forcément, les salaires de tous sont à la baisse.»

Habités, au milieu des années folles, à des cachets qui pouvaient atteindre les 30 000, 40 000 ou 50 000 \$ — américains, s'il vous plaît! — pour une performance live de deux heures dans un rave à gros déploiement (chambre d'hôtel et billets d'avion en première classe compris), les magiciens du binaire doivent désormais retirer un zéro de leur facture. Et parfois plus. «Parce que les activités se sont principalement déplacées dans les *after*, poursuit Matéo Murphy. Ces clubs attirent moins de monde et les cachets sont donc plus limités.»

Le retour des beaux jours, pour eux, n'est d'ailleurs pas pour demain, à en juger par la conjoncture actuelle. Car si les raves peuvent être menacées d'extinction à moyen terme, c'est sans doute à cause du manque d'innovation qui les caractérise. «Les gens qui vont là ont une impression de déjà vu, estime Matéo Murphy. Avec le temps, ils ont fait le tour de la question. Et c'est la même chose pour la musique, qui tarde, pour certains styles, à se renouveler.»

Le constat est partagé par plusieurs acteurs de

cette scène culturelle, qui pointent également le doigt vers la «banlieusardisation» de ces événements, à l'origine urbains, marginaux et subversifs, devenus au fil des ans «des festivals du néolibéralisme stéroïde», dit M. Gauthier, où «l'attitude et le superficial» ont remplacé la «paix, l'unité et le respect» des premiers instants. Festivals, du reste, où les effets des drogues associées à ce milieu, prévisibles et différenciés avec le temps, explique M. Fallu, finissent par compléter ce portrait de la désaffection.

Et pas question de compter sur un renouvellement des adeptes pour assurer la pérennité d'un mouvement qu'on délaisse. «Car la construction médiatique des raves fait en sorte qu'aujourd'hui, ces rituels n'offrent plus le type de transgression que les jeunes recherchent», explique François Blais. Or ces grands événements étaient la porte d'entrée par excellence dans le mouvement. Mais cela n'opère plus.»

Les autres, les vieux, cherchent davantage la porte de sortie. Côté nuit, avec des rassemblements tenus ailleurs que dans les clubs *after hours* et qui se cristallisent en des soirées privées ou thématiques à petit tirage dans des lofts de la métropole. Avec, à la clef, l'impression de renouer avec l'aspect illégal et marginal qui a séduit les premiers adeptes et, surtout, de socialiser au sein d'un groupe restreint partageant les mêmes valeurs.

Côté musique, les choses bougent aussi avec, en réaction à la redondance des rythmes techno, l'apparition d'une scène dynamique versée dans l'électro plus artistique. «Car il y a eu une institutionnalisation de cette musique qui devait pourtant échapper aux formules figées», déplore Alain Mongeau, de Mutek, un festival de musique électro. «Mais tout ça a favorisé un nouveau contexte d'écoute, plus intelligent et plus créatif, où la musique se conjugue désormais sur le temps de la contemplation plutôt que sur celui de la danse et de l'abandon festif. Et c'est un changement de cap bien normal, croit Frédéric Blais: «Après tout, les gens qui ont aimé le techno ont toujours continué à aimer le techno.» Et ce, même s'ils décident de ne plus s'y frotter, chimiquement désinhibés, jusqu'au milieu de la matinée, dans un hangar sombre de l'est de la ville.

REUTERS